CEB

COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Rapport financier **2021**



Chiffres clés

Au cours de l'exercice de référence clos au 31 décembre 2021, marquée par une reprise inégale et un regain d'inquiétude concernant la pandémie de Covid-19, la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) a fait preuve d'une solide performance financière et opérationnelle, renforçant ainsi sa position au sein de l'architecture financière européenne.

Euro millions (Normes IFRS)	**2020**	**2021**	**Variation**
Encours de prêts	17 427	18 916	*+8,5%*
Projets approuvés dans l'année	6 025	4 156	*-31,0%*
Stock de projets	9 514	8 925	*-6,2%*
Engagements de financement signés dans l'année	6 880	2 408	*-65,0%*
Prêts décaissés dans l'année[1]	4 455	4 023	*-9,7%*
Émissions incluses dans l'autorisation annuelle d'emprunt[1]	4 499	5 500	*+22,2%*
Total du bilan	27 959	29 715	*+6,3%*
Résultat net	74,8	94,8	*+26,7%*
Revenus nets de base[2]	85,7	87,0	*+1,5%*

[1] *Contrevaleur en euros après swap*

[2] *Hors effets d'évaluation IFRS (coût du risque et gains ou pertes nets sur instruments financiers)*

Synthèse financière

Éléments clés de l'activité

Après un pic d'activité historique en 2020 déclenché par le Covid-19, les niveaux d'activité de la CEB en 2021 sont revenus graduellement aux objectifs définis par son **Plan de développement 2020-2022**. Au cours de l'exercice 2021, dans le cadre de son mandat unique, la Banque a continué d'aider ses États membres à faire face aux conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie et a également renforcé son attention sur la reprise inclusive et la cohésion sociale.

Dans une année marquée par son 65ème anniversaire, l'**activité de prêt** de la CEB a rencontré une forte demande de financement. La qualité du portefeuille de prêts est restée solide et a affiché des niveaux élevés d'approbations et de décaissements en 2021, similaires aux niveaux pré-pandémiques.

Le **volume des projets approuvés** a atteint € 4,2 milliards (57 projets), dont 16% ont été consacrés à des prêts aidant ses États membres à faire face à la pandémie de Covid-19, en baisse par rapport à € 6,0 milliards (56 projets) en 2020 (-31,0%). Ce niveau plus faible d'approbation a contribué à la diminution du **stock des projets** à € 8,9 milliards (-6,2%) par rapport à € 9,5 milliards fin 2020.

Les **prêts décaissés** en 2021 se sont élevés à € 4,0 milliards, 37% du volume étant consacré aux prêts Covid-19, comparé à € 4,5 milliards et 9,7% respectivement en 2020. Le volume élevé de décaissements liés à la pandémie en 2020 et 2021 a été un facteur déterminant de la hausse significative de l'**encours des prêts** en 2021 à € 18,9 milliards contre € 17,4 milliards en 2020 (+8,5%). Le volume du portefeuille de prêts dédié aux pays du groupe cible[†] a augmenté à € 9,1 milliards, contre € 8,7 milliards à la fin de l'année 2020. En moyenne, la qualité de crédit du portefeuille de prêts est restée forte avec une notation A-.

Afin de garantir une exécution efficace de son mandat social, la CEB continue de s'appuyer sur une action concertée par le biais de son activité fiduciaire et des fonds collectés auprès des donateurs. La Banque a renforcé son partenariat de longue date avec l'Union européenne (UE) en 2021 en postulant pour devenir un partenaire à la mise en œuvre du mécanisme de garantie de prêt InvestEU et en établissant deux initiatives conjointes avec l'UE : le Fonds pour le logement et l'autonomisation des Roms (*Housing and Empowerment of Roma* - HERO) et les Partenariats et financement pour l'intégration des migrants (*Partnerships and Financing for Migrant Inclusion* - PAFMI), les deux en faveur des groupes très vulnérables. Ces réalisations témoignent de l'avantage comparatif de la CEB dans son rôle spécialisé de financement des politiques sociales.

Les enjeux climatiques continuent d'être au cœur des activités de la Banque. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique de 2021 (COP26), la CEB a rejoint d'autres banques multilatérales de développement dans l'alignement de leurs flux financiers sur les dispositions et les objectifs de l'Accord de Paris, visant un engagement ambitieux dans le financement du climat et le lien entre social et climat.

Performance financière

Les résultats audités de la CEB pour l'exercice 2021, présentés selon les **Normes internationales d'information financière (IFRS)** telles qu'adoptées par l'UE, affichent un **résultat net** de € 94,8 millions, en augmentation de 26,7% par rapport à € 74,8 millions à fin 2020. Hors impacts liés à l'évaluation IFRS (coût du risque et évaluation des produits financiers), les **revenus nets de base ("core earnings")**, qui reflètent le revenu d'exploitation généré par les activités et services réguliers de la CEB, s'élèvent à € 87,0 millions contre € 85,7 millions en 2020 (+1,5%). Comme lors des années précédentes, aucun incident de crédit n'est survenu au cours de l'exercice. Le **coefficient d'exploitation ajusté** s'établit à 40,1% à la fin de l'année 2021 (39,6% en 2020)[‡].

Au 31 décembre 2021, le **total du bilan** de la CEB s'élevait à € 29,7 milliards, en progression de € 1,8 milliard (+6,3%) par rapport à la fin de l'année 2020 (€ 28,0 milliards), essentiellement due à une hausse du portefeuille de prêts (+6,1% par rapport à 2020). À la fin de l'exercice de référence, le **total des passifs** atteignait € 26,5 milliards, soit une augmentation de 6,7% sur la même période de l'exercice précédent (€ 24,8 milliards), dont les **dettes représentées par un titre et les emprunts** s'élevaient à € 24,9 milliards à fin 2021, en hausse de 9,7% par rapport à la fin de l'année 2020. Les **capitaux propres** de la CEB ont augmenté de € 3 132,2 millions à fin 2020 à € 3 233,7 millions à fin 2021, soit une augmentation de +3,2%.

[†] Au titre de la solidarité entre ses États membres, la CEB vise à apporter un soutien accru à un groupe de vingt-deux pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est formant les pays cibles de la Banque (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie).

[‡] Ajusté par l'élimination des effets de la valorisation des IFRS et le retraitement du recouvrement des coûts de l'activité fiduciaire du produit net bancaire aux charges administratives.

La CEB maintient une présence remarquée parmi les investisseurs attachés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Au cours de l'année 2021, dix-neuf **émissions** d'une durée supérieure à un an ont été lancées par la Banque pour un total de € 4,6 milliards[§] (2020 : € 5,4 milliards[§]). Avec € 0,9 milliard émis en octobre 2020 au titre de l'autorisation d'emprunt de préfinancement de 2021, l'autorisation d'emprunt annuelle de la CEB (€ 5,5 milliards) a été entièrement utilisée. La CEB a émis deux **obligations d'inclusion sociale** : une obligation de référence de € 500 millions d'une durée de sept ans, émise en avril 2021, avec un fort soutien des investisseurs socialement responsables, et une obligation de référence de USD 500 millions d'une durée de trois ans en juin 2021, qui a suscité un intérêt particulièrement fort de la part des institutions officielles. Deux autres émissions de USD 1 milliard chacune ont été lancées dans le cadre du Programme global, avec des échéances de trois et cinq ans respectivement, en octobre 2020 (dans le cadre de l'autorisation d'emprunt par préfinancement de 2021) et septembre 2021. Dans le cadre du programme EMTN, la Banque a émis une nouvelle obligation de référence de GBP 400 millions, réouverte deux fois pour GBP 175 millions en mai 2021, et de GBP 100 millions en juillet 2021, ainsi qu'une émission de HKD 300 millions en février 2021 et une émission TRY 168 millions en novembre, toutes deux mises à dispositions pour trois ans ; et une réouverture de NOK 500 millions avec une échéance de deux ans. Les financements dans d'autres devises comprennent une nouvelle émission de AUD 300 millions à trois ans dans le cadre du programme ANZD MTN, et une émission à trois ans de CAD 300 millions dans le cadre du programme global, toutes deux lancées en octobre 2021.

Gestion des risques et Ratios clés

Conformément à son statut de banque multilatérale de développement et aux meilleures pratiques bancaires, la CEB maintient une approche équilibrée en termes de risque et sur la répartition géographique de ses opérations, ainsi qu'une politique prudente de gestion des risques afin de préserver la solidité financière de l'institution. À cette fin, la Banque a établi un cadre de ratios prudentiels pour évaluer et surveiller les risques découlant de ses activités, organisés autour de six axes principaux : capital, levier, liquidité, risque de crédit (marché), risque de taux d'intérêt et risque de change. En 2021, la CEB a respecté tous les ratios de son cadre prudentiel, malgré un environnement économique et financier difficile.

Sur les données auditées, tous les ratios et seuils ont été respectés en 2021. Le **ratio d'adéquation des fonds propres** (seuil limite fixé à > 10,5%) reste à un niveau très solide, 29,1% à fin 2021, en légère amélioration par rapport à fin 2020. Le **ratio d'endettement** est en augmentation, s'établissant à 7,26 à la fin de l'année 2021, contre 6,90 à fin 2020. La Banque vise à maintenir un ratio bien en deçà de la limite actuelle (< 10 fois), en atteignant le bon équilibre entre effet de levier et liquidité. Le **ratio des actifs de trésorerie** (limite établie à < 5 fois) se situe à 2,68 à fin décembre 2021, légèrement au-dessus du niveau enregistré à fin 2020 (2,62).

En ce qui concerne la capacité de la Banque à faire face à ses **besoins de liquidités nets**, le **ratio de liquidité à court terme** (limite 1 an > 100%) est resté bien au-delà du seuil minimal fixé à un an, ressortant à 118%. La **période d'autosuffisance** (limite > 6 mois) était de 9 mois à fin décembre 2021 (7 mois à fin 2020).

En matière de **risque de crédit (marché)**, toutes les transactions effectuées en 2021, comme en 2020, ont été conformes à la **notation de crédit interne minimale** à la date d'achat.

Dans le contexte du **risque de taux d'intérêt**, la **sensibilité de la valeur économique** a atteint -€ 6,4 millions à la fin de l'année 2021 pour une limite de +/- € 18,4 millions (-€ 6,6 millions pour une limite de € 18,0 millions à fin 2020).

Dans le cadre du **risque de change**, la **position nette ouverte** (limite en valeur absolue fixée à <€ 1 million pour chaque devise) est inférieure à la limite pour chaque devise à fin décembre 2021, comme à fin 2020.

Rating

Les principales agences de notation de crédit ont souligné la pertinence politique de l'institution tout en reconnaissant le solide profil financier de la CEB en 2021. Standard & Poor's a confirmé sa notation AAA avec une perspective 'stable' le 23 juillet 2021 et Scope Ratings* a réaffirmé sa notation AAA avec une perspective 'stable' le 17 septembre 2021. Le 26 juillet 2021, Fitch Ratings a amélioré la perspective de la CEB de 'stable' à 'positive' et a maintenu la note AA+ de la Banque. Le 3 août 2021, Moody's a affirmé sa note Aa1 avec une perspective 'stable'.

* *non sollicité*

[§] Contrevaleur en euros après swap.



Sommaire

États financiers **6**
Objectifs de la Banque 6
Secteurs d'intervention 6
Bilan 7
Compte de résultat 8
État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 9
État de variations des capitaux propres 9
Tableau des flux de trésorerie 10

Notes annexes aux états financiers **11**
Note A - Résumé des règles comptables appliquées par la Banque 11
Note B - Changement de la présentation de la Marge d'intérêt 21
Note C - Gestion des risques 22
Note D - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments financiers dérivés de couverture 41
Note E - Actifs et passifs financiers 42
Note F - Mesure de la valeur de marché des instruments financiers 43
Note G - Compensation des actifs et passifs financiers 44
Note H - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et au coût amorti 45
Note I - Immobilisations corporelles et incorporelles 48
Note J - Autres actifs et autres passifs 49
Note K - Passifs financiers au coût amorti 49
Note L - Compte de dividendes sociaux 52
Note M - Provisions 53
Note N - Capital 54
Note O - Marge d'intérêts 56
Note P - Information sectorielle 57
Note Q - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeurpar résultat 58
Note R - Charges générales d'exploitation 58
Note S - Coût du risque 58
Note T - Engagements de financement donnés ou reçus 60
Note U - Événements postérieurs à la date de clôture 60

Rapport de l'audit externe 61

Rapport du Comité de surveillance 65

Approbation des comptes par le Conseil d'administration 66

Approbation des comptes par le Conseil de direction 66

Notes au lecteur 67

États financiers

Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Objectifs de la Banque

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales".
(Statut, Article II).

Secteurs d'intervention

La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB ou la Banque) contribue à la mise en œuvre de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale. Conformément à la Résolution du Conseil d'administration 1617 (2020), la CEB concourt à leur réalisation à travers de trois grandes lignes d'action sectorielles, à savoir :

- **Croissance inclusive :** œuvrer à garantir l'accès aux opportunités économiques afin d'assurer un avenir prospère pour tous.
- **Soutien aux groupes vulnérables :** aider à intégrer les citoyens les plus vulnérables pour favoriser une société plus diverse.
- **Durabilité environnementale :** soutenir une société vivable qui promeut la durabilité écologique, atténue le changement climatique et s'y adapte.

Les projets peuvent être rattachés à une, deux ou trois des lignes d'action sectorielles citées ci-dessus. Ces lignes d'intervention traduisent à la fois la vocation sociale spécifique de la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité dans les secteurs d'intervention suivants: aide aux réfugiés, migrants, personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables ; logements pour les personnes à bas revenu ; amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural ; catastrophes naturelles ou écologiques ; protection de l'environnement ; protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel ; santé ; éducation et formation professionnelle ; infrastructures administratives et judiciaires ; et soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (TPE-PME) pour la création et le maintien d'emplois viables.

Bilan

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Actif			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		2 044 716	1 060 252
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	D	443 250	158 614
Instruments financiers dérivés de couverture	D	700 933	992 233
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	H	3 704 677	4 035 447
Actifs financiers au coût amorti	H		
Prêts		19 019 840	17 919 658
Autres créances		2 096 670	1 517 278
Titres de dette		1 570 816	1 785 361
Immobilisations corporelles et incorporelles	I	57 290	59 464
Autres actifs	J	76 665	430 961
Total de l'actif		**29 714 857**	**27 959 268**
Passif			
Dettes			
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	D	136 778	549 039
Instruments financiers dérivés de couverture	D	478 259	651 892
Passifs financiers au coût amorti	K		
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		70 675	130 606
Dettes représentées par un titre		24 824 467	22 772 270
Autres passifs	J	555 785	313 367
Compte de dividendes sociaux	L	47 169	49 749
Provisions	M	368 052	360 168
Total dettes		**26 481 185**	**24 827 091**
Capitaux propres			
Capital	N		
Souscrit		5 477 144	5 477 144
Non appelé		(4 864 180)	(4 864 180)
Appelé		612 964	612 964
Réserve générale		2 627 884	2 553 081
Résultat net		94 795	74 802
Total capital, réserve générale et résultat net		3 335 643	3 240 847
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(101 971)	(108 670)
Total capitaux propres		**3 233 672**	**3 132 177**
Total du passif		**29 714 857**	**27 959 268**

Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	2021	2020(*)
Intérêts et produits assimilés		175 910	154 692
Intérêts et charges assimilées		(28 475)	(7 826)
Marge d'intérêts	O	**147 435**	**146 866**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	Q	(54)	(3 106)
Gains nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		42	76
Commissions (produits)		2 071	1 348
Commissions (charges)		(2 647)	(5 853)
Produit net bancaire		**146 847**	**139 331**
Charges générales d'exploitation	R	(53 223)	(50 981)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	I	(6 671)	(5 746)
Résultat brut d'exploitation		**86 953**	**82 604**
Coût du risque	S	7 842	(7 802)
Résultat net		**94 795**	**74 802**

(*) Nouvelle présentation de la Marge d'intérêts tenant compte des reclassements détaillés dans la note B.

État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros

	2021	2020
Résultat net	**94 795**	**74 802**
Éléments pouvant être rapportés au compte de résultat	**3 063**	**(683)**
Variations de valeur des titres de dette à la juste valeur par capitaux propres	5 986	(2 295)
Variations de valeur des instruments financiers dérivés de couverture	(2 923)	1 612
Éléments ne pouvant être rapportés au compte de résultat	**3 637**	**(23 588)**
Variations des écarts actuariels liés au régime de pension	2 388	(20 249)
Variations des écarts actuariels liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi	1 302	(3 291)
Variations de valeur des instruments de capitaux propres	(53)	(49)
Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**6 700**	**(24 271)**
Résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**101 495**	**50 531**

État de variations des capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital et réserves			Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
	Capital appelé	Réserves et résultats	Total	Titres de dette à la juste valeur par capitaux propres	Instruments financiers dérivés de couverture	Écarts actuariels	Instruments de capitaux propres	Total	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2020	**612 417**	**2 560 786**	**3 173 203**	**26 101**	**8 029**	**(119 150)**	**621**	**(84 399)**	**3 088 804**
Augmentation du capital	547	2 296	2 843						2 843
Affectation du résultat de l'exercice 2019		(10 000)	(10 000)						(10 000)
Résultat net 2020		74 802	74 802						74 802
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				(2 295)	1 612	(23 540)	(49)	(24 271)	(24 271)
Capitaux propres au 31 décembre 2020	**612 964**	**2 627 883**	**3 240 847**	**23 806**	**9 641**	**(142 690)**	**572**	**(108 670)**	**3 132 177**
Résultat net 2021		94 795	94 795						94 795
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				5 986	(2 923)	3 690	(53)	6 700	6 700
Capitaux propres au 31 décembre 2021	**612 964**	**2 722 679**	**3 335 643**	**29 792**	**6 718**	**(139 000)**	**519**	**(101 970)**	**3 233 672**

En 2020, suite à l'adhésion d'Andorre, le capital souscrit de la Banque a augmenté de € 4 925 milliers, dont € 547 milliers ont été appelés. Sa contribution dans les réserves s'élève à € 2 296 milliers.

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	2021	2020
Résultat net	94 795	74 802
+/- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6 670	5 746
+/- Dotations aux provisions pour dépréciation	(7 854)	7 811
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	16 941	20 878
+/- Variation des intérêts à recevoir	8 850	24 205
+/- Variation des intérêts à payer	(5 397)	(25 057)
+/- Autres mouvements	14 883	17 358
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat	34 094	50 941
+ Encaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle	2 591 448	2 669 329
- Décaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle	(5 183 668)	(4 520 843)
+ Encaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	4 242 537	5 613 943
- Décaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(3 407 151)	(6 020 064)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 005	(11 730)
Flux net des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(1 755 830)	(2 269 365)
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)	**(1 626 940)**	**(2 143 621)**
+ Encaissements liés aux titres de dette au coût amorti	204 200	180 000
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(4 251)	(7 160)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)	**199 949**	**172 840**
+/- Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres	(1 349)	8 451
+ Encaissements liés aux émissions de dettes représentées par un titre au coût amorti	8 090 636	8 585 440
- Décaissements liés aux remboursements de dettes représentées par un titre au coût amorti	(6 138 622)	(6 629 431)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)	**1 950 664**	**1 964 461**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (d)	**139**	**(14 784)**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)	**523 813**	**(21 104)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**2 528 981**	**2 550 085**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	1 060 360	677 948
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	1 468 620	1 872 137
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**3 052 794**	**2 528 981**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	2 044 894	1 060 360
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	1 007 900	1 468 620
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**523 813**	**(21 104)**

Notes annexes aux états financiers

NOTE A - Résumé des règles comptables appliquées par la Banque

1. Normes comptables

1.1 Référentiel comptable

Les comptes individuels de la Banque sont établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* - IFRS) telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne.

La Banque n'a pas appliqué de nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne pour lesquelles l'application en 2021 est optionnelle.

1.2 Réforme des taux d'intérêt de référence

- *Contexte de la réforme*

En 2014, le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board*) et l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (IOSCO) ont recommandé le renforcement des indices des taux interbancaires (IBOR) et leur éventuel remplacement par des taux sans risques (RFR) basés sur les taux à un jour et les transactions réelles.

L'Union européenne a publié le 15 janvier 2020 le règlement de 2020/34 de la Commission adoptant des modifications à l'IAS 39, et aux IFRS 7 et 9 (phase 1 de la réforme des taux d'intérêt de référence). Les modifications constituent une première réaction aux effets potentiels que la réforme des IBOR pourrait avoir sur l'information financière et traitent des questions préalables au remplacement.

Aussi, le 13 janvier 2021 l'Union européenne a publié le règlement 2021/25 de la Commission adoptant des modifications à l'IAS 39 et aux IFRS 4, 7, 9 et 16 (phase 2 de la réforme des taux d'intérêt de référence). Les modifications apportées par ce deuxième règlement portent sur des questions qui pourraient affecter l'information financière après la réforme d'un taux d'intérêt de référence, y compris son remplacement par d'autres taux de référence.

- *Le processus de remplacement des IBOR*

Le 5 mars 2021, la *Financial Conduct Authority* (FCA) du Royaume-Uni a annoncé la suppression future et la perte de représentativité des 35 taux interbancaires offerts à Londres publiés par l'*ICE Benchmark* Administration (IBA). La FCA a annoncé que certains taux interbancaires ne seraient plus publiés après le 31 décembre 2021 (tous les LIBOR EUR et LIBOR CHF, les taux à un jour, une semaine, deux mois et un an pour les GBP LIBOR et JPY LIBOR, et à une semaine et deux mois pour les LIBOR USD). La FCA oblige l'IBA à publier, à partir du 1er janvier 2022 et pour l'ensemble de l'année 2022, les taux GBP LIBOR à un, trois et six mois ainsi que tous les taux JPY LIBOR sur la base d'une méthodologie "synthétique". Le LIBOR USD pour les maturités un, trois, six et douze mois cessera d'être publié ou deviendra non représentatif après le 30 juin 2023.

Malgré la prolongation de la publication de certains taux USD LIBOR jusqu'au 30 juin 2023, la FCA continue de recommander que le LIBOR ne soit pas utilisé pour les nouveaux contrats après 2021.

- *Organisation du projet de mise en œuvre de la réforme et implications pour la Banque*

La Banque a pris des mesures pour mettre en œuvre la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt en passant de l'indice LIBOR aux RFR respectifs, conformément aux pratiques du marché. Un groupe de travail a évalué les risques et impacts potentiels de cette transition et a élaboré un programme de mise en place.

La Banque a des expositions IBOR essentiellement sur les prêts à taux variable accordés à ses emprunteurs. Les taux EURIBOR continuent d'être publiés, sont conformes au règlement de l'UE relatif aux indices utilisés comme indices de référence (*EU Benchmarks Regulation* – BMR) et resteront les taux de référence dans la zone euro dans un futur prévisible. L'essentiel des prêts étant accordé en euro, la suppression ou perte de représentativité de la plupart des taux interbancaires offerts à Londres (LIBOR) depuis le 1er janvier 2022 n'a pas d'impact majeur sur les activités de prêt de la CEB. La Banque a en portefeuille des prêts indexés sur le BUBOR, WIBOR et le STIBOR ; ces taux continueront d'être publiés dans un futur prévisible car ils sont considérés comme conformes au règlement BMR. En 2021, la Banque a remplacé le taux LIBOR d'un accord de prêt indexé sur, *inter alia*, GBP LIBOR, CHF LIBOR and JPY LIBOR ; cet accord de prêt et les swaps associés ont été amendés en utilisant les mêmes conventions pour l'utilisation des taux RFRs afin de préserver l'approche de comptabilité de couverture. La Banque a identifié les prêts en cours indexés sur un taux USD LIBOR et surveille les taux de remplacement potentiels. La Banque adopte un traitement équitable et équivalent lors du remplacement d'un taux de référence.

Concernant les produits dérivés, la CEB a adhéré au Protocole ISDA de 2020 sur les IBOR *Fallbacks* en janvier 2021, qui modifie multilatéralement les accords-cadre ISDA existants (y compris leurs annexes) et les swaps en cours avec toutes les autres contreparties ayant adhéré au protocole afin d'incorporer les taux de repli IBOR. Ces taux de repli remplacent les IBOR existants mentionnés dans ces accords/swaps en cas de survenance de certains événements déclencheurs (notamment en cas d'arrêt définitif de la publication d'un IBOR). Ces mêmes taux de repli s'appliquent aux nouveaux swaps via des définitions révisées que l'ISDA a publié avec le Protocole ISDA IBOR Fallbacks et qui sont incorporées par référence dans les swaps CEB.

En dehors des contrats de produits dérivés, un certain nombre d'autres contrats faisant référence à EONIA ont été modifiés, comme des contrats de rachat de titres (repo) ou de compte. L'EONIA n'étant plus publié depuis le 3 janvier 2022, ces contrats font désormais référence à €STR.

1.3 Monnaie de présentation

La monnaie de présentation des comptes est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

2. Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.
Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle de la CEB) au cours du change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés au compte de résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées à la valeur de marché en utilisant le cours de change à terme de la devise concernée pour la période restant à courir. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période comptable. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

3. Recours à des estimations

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, la CEB a recours à des estimations pour déterminer la valeur de ses instruments financiers, principalement pour la valorisation des instruments dérivés et pour la détermination du risque de crédit des actifs et engagements financiers. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en termes de jugement et de complexité d'évaluation, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Cependant, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

4. Actifs et passifs financiers

Les instruments financiers représentent les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers. Les activités bancaires de la CEB sont généralement contractualisées sous la forme d'instruments financiers qui recouvrent un large panel d'actifs et de passifs tels les prêts, les titres de dette, les emprunts obligataires et les instruments dérivés (swaps, contrats à terme).

Dans les états financiers, le classement et le mode d'évaluation des actifs et passifs financiers sont en fonction de leurs caractéristiques contractuelles ainsi que de la manière dont la CEB gère ces instruments financiers.

Cette distinction n'est cependant pas applicable aux instruments dérivés qui sont toujours évalués au bilan à leur juste valeur quel que soit l'objet de leur détention (activités de marché ou opérations de couverture).

Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Classement et évaluation des actifs et passifs financiers

En application de la norme IFRS 9, les actifs et passifs financiers sont classés lors de leur comptabilisation initiale au bilan dans trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieure. Ce classement est fait en fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et de la manière dont la Banque gère ces instruments financiers (modèle d'activité).

Analyse des caractéristiques des flux contractuels

L'analyse des caractéristiques des flux contractuels a pour objectif de limiter la possibilité de comptabiliser les revenus d'actifs financiers sur la base du taux d'intérêt effectif aux seuls instruments dont les caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat de prêt dit basique, impliquant une forte prédictibilité des flux de trésorerie associés. Tous les autres actifs financiers qui n'ont pas de telles caractéristiques sont évalués à la juste valeur par résultat, quel que soit le modèle d'activité dans le cadre duquel ils sont détenus.

Les flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont compatibles avec un contrat de prêt dit basique (flux SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts).

Dans un contrat de prêt basique, les intérêts consistent principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit. Tous les actifs financiers non-basiques sont obligatoirement comptabilisés à la juste valeur par résultat, quel que soit le modèle d'activité dans le cadre duquel ils sont détenus.

Analyse du modèle

Le modèle d'activité représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Pour déterminer le classement et le mode d'évaluation comptables des actifs financiers, il est nécessaire de faire la distinction entre trois modèles d'activités :

- un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers ;
- un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs ;
- un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction, dans lequel la collecte des flux contractuels est accessoire.

4.1 Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont réunis : le modèle d'activité consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels ("collecte") et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Critère du modèle d'activité

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui représentent uniquement des remboursements du principal et d'intérêts sur le principal restant dû. La catégorie "Actifs financiers au coût amorti" inclut notamment les prêts accordés et des titres détenus en vue de collecter les flux contractuels (bons du Trésor, obligations d'état et autres titres de dette).

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués postérieurement au coût amorti, intérêts courus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (note S). Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des actifs est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IFRS 9.

4.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés à la juste valeur par capitaux propres si les deux critères suivants sont remplis :

Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers ("collecte et vente"). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion.

Critère des flux de trésorerie

Les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti. Les titres détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectant les critères des flux de trésorerie sont notamment classés dans cette catégorie.

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont enregistrées dans les capitaux propres dans la partie "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres". Ces actifs financiers font également l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti. Lors de la cession, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres recyclables sont reclassées en compte de résultat. D'autre part, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des actifs est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IFRS 9.

Instruments de capitaux propres

Les placements dans des instruments de capitaux propres tels que des actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la juste valeur par capitaux propres. Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

4.3 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle d'activité "collecte" ou "collecte et vente", ou celui des flux de trésorerie.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont enregistrées en résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat".

4.4 Passifs financiers

Un instrument financier émis ou ses composantes sont classés en tant que passif, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer de la trésorerie à leurs détenteurs.

Dettes représentées par un titre

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En application de la norme IFRS 9, dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert.

4.5 Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés à la valeur de marché par résultat sont présentés dans la note T relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces provisions sont présentées sous la rubrique "Provisions".

4.6 Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et des instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres

En application de la norme IFRS 9, le modèle de dépréciation pour risque de crédit est basé sur les pertes attendues. Ce modèle s'applique aux prêts et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Principe général

La Banque identifie trois "étapes" correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

Pertes de crédit attendues à 12 mois "étape 1" :

A la date d'arrêté, si le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).

Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs non dépréciés "étape 2" :

La provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit déprécié.

Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés "étape 3" :

Lorsqu'un actif est déprécié, la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments financiers dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9.

Les intérêts sont calculés sur la valeur brute comptable pour les encours des étapes 1 et 2.

Pour les encours de l'étape 3, les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

Définition du défaut

La définition du défaut est identique à celle utilisée par les ratios bâlois. Ainsi, les contreparties sont considérées en situation de défaut, lorsqu'un arriéré de paiement supérieur à 90 jours est constaté.

Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est déprécié et classé en étape 3 lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des notations ou des probabilités de défaut en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en étape 1 et 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut ("PD"), la perte en cas de défaut (*Loss Given Default* - "LGD") et le montant de l'exposition en cas de défaut (*Exposure at Default* - "EAD"), actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (étape 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie à maturité (étape 2).

Pour les expositions classées en étape 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus.

La méthodologie mise en place s'inspire des concepts et dispositifs existants (dispositif bâlois en particulier).

Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité. Les PD à 1 an et à maturité sont des probabilités de défaut "point in time" (PIT) dérivés des PD réglementaires, basées sur des moyens longs termes à travers le cycle, ajustés afin de refléter les conditions actuelles.

Etant donné l'absence de données internes avec une profondeur suffisante, la CEB fait recours à des fournisseurs externes de données PD calibrées en fonction des portefeuilles de contreparties de la Banque.

Perte en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'EAD.

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité, nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

Etant donné l'absence de données internes avec une profondeur suffisante, la CEB fait recours à des fournisseurs externes de données LGD calibrées en fonction des portefeuilles de contreparties de la Banque, des rehaussements de crédit et de l'effet "bas de cycle" (PIT).

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Information prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les principes appliqués en matière des informations prospectives dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note S - Coût du risque.

4.7 Coût du risque

Le coût du risque comprend les dotations et reprises de provisions couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (étape 1 et étape 2) relatifs aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière. Le coût du risque comprend également les dotations et reprises de provisions des actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (étape 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances dépréciées.

4.8 Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés sont conclus par la CEB pour gérer et couvrir les risques de taux et/ou de change des instruments sous-jacents. Il s'agit d'instruments financiers dérivés de couverture.

Les opérations de couverture concernent des éléments ou transactions individuelles (opérations de micro-couverture).

Leur comptabilisation est régie par la norme IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture générale, ou micro-couverture, en remplacement de la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation".

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comme instruments de couverture. Ils sont inscrits dans la rubrique "Instruments financiers à la juste valeur par résultat" à l'actif du bilan lorsque la valeur de marché est positive, et au passif du bilan lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

- Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur est utilisée par la Banque pour couvrir notamment le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, titres de dette, émissions).

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir des éléments exposés aux variations de flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier comptabilisé au bilan (prêts, titres ou dettes à taux variable). L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif ou le passif concerné, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

La couverture doit satisfaire à toutes les exigences d'efficacité de couverture telles que définies par l'IFRS 9 ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat", symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert, dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture sont enregistrées en capitaux propres parmi les "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres" pour leur part efficace, tandis que la partie inefficace est constatée au poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" du compte de résultat. S'agissant de dérivés de taux d'intérêt, la partie correspondant aux intérêts courus de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits ou charges assimilées", symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

4.9 Détermination de la juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers est constituée de leurs valeurs de marché et des ajustements additionnels de valorisation requis par l'IFRS 13.

- Valeur de marché

Les actifs et passifs financiers des catégories "Instruments financiers à la juste valeur par résultat", "Instruments financiers dérivés de couverture" et "Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres" sont évalués et enregistrés à leurs valeurs de marché. La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des hypothèses financières reconnues, et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée soit à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs, soit à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

D'autre part, les instruments dérivés (swaps de change, de taux et de devises) sont valorisés sur la base des modèles communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) en utilisant des paramètres observables.

- Ajustements de valorisation

Les ajustements de valorisation permettent d'intégrer dans la juste valeur le risque de contrepartie et le risque de crédit propre de la Banque.

L'ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA) reflète le risque pour la Banque de ne pas recouvrer la totalité de la valeur de marché de ses transactions, en cas de défaut d'une de ses contreparties.

L'ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Own Credit Adjustment* - OCA et *Debit Valuation Adjustement* – DVA) représente l'effet du risque de crédit de la CEB sur la valorisation de ses émissions et des instruments financiers dérivés.

Ces ajustements sont calculés contrepartie par contrepartie et s'appuient sur les estimations d'exposition en cas de défaut, de probabilité de défaut et de recouvrement en cas de défaut.

L'exposition en cas de défaut est estimée via un modèle quantifiant l'exposition en risque à partir de la simulation de facteurs de risque. Ce modèle tient compte des mouvements de collatéral qui dépendent des caractéristiques du contrat de collatéral *Credit Support Annex* (CSA).

La CVA et la DVA sont inscrites dans la rubrique "Instruments financiers à la juste valeur par résultat" à l'actif du bilan lorsque leurs valeurs sont positives, et au passif du bilan lorsqu'elles sont négatives. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

4.10 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Décomptabilisation des actifs financiers

La Banque décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque la CEB a transféré les droits contractuels à recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, la Banque maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Banque décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

Opérations de pensions

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan de la CEB dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique "Passifs financiers au coût amorti".

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique "Actifs financiers au coût amorti".

5. Revenus et charges d'intérêts

Les revenus et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes primes et décotes.

6. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation et, depuis le 1er janvier 2019, les contrats de location rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 "Contrats de location" qui remplace la norme la norme IAS 17 "Contrats de location".

Selon la norme IFRS 16, les contrats de location rentrant dans son champ d'application, doivent être comptabilisés au bilan du preneur. Le montant représentant le droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat est comptabilisé comme une immobilisation corporelle (note I) et le montant correspondant aux loyers à verser est comptabilisé comme un passif locatif (note J).

Dans le compte de résultat, le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat et une charge d'intérêt est comptabilisée sur le passif locatif.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais directement attribuables à l'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée d'utilité attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

- Immobilisations corporelles

La partie "construction" de l'immeuble d'exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

- Gros œuvre, façades et toitures [1]	-
- Installations générales techniques	10 ans
- Agencements et aménagements	10 ans

[1] Compte-tenu de l'emplacement au centre de Paris de l'immeuble du siège de la Banque, la valeur résiduelle est affectée au composant "gros œuvre, façades et toitures" lequel ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

- Aménagements et mobilier	10 ans
- Véhicules de transport	4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties selon les durées suivantes :

- Logiciels métiers	5 ans
- Logiciels système	3 ans
- Logiciels bureautiques	1 an

7. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (couverture médicale, ajustement fiscal et cessation anticipée d'activité) sont également des régimes à prestations définies. Durant la retraite, les agents pensionnés continuent à être couverts par l'assurance médicale. Cette couverture médicale est financée par les cotisations des agents et de la Banque. Celles-ci varient en fonction du système dans lequel les agents de la Banque se trouvent au moment de leur retraite. En ce qui concerne l'ajustement fiscal, la Banque rembourse 50% des impôts sur la pension de la Banque pour les membres du personnel engagés avant le 1er janvier 2014.

Ces régimes constituent un engagement pour la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Les gains ou pertes actuariels sont enregistrés au bilan sous la rubrique "Provisions" par contrepartie des "Autres éléments du résultat global".

Le montant des provisions relatives à ces engagements est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

8. Compte de dividendes sociaux

Le Compte de dividendes sociaux (CDS) est utilisé pour financer des dons en faveur de projets conformes aux objectifs de la CEB et situés dans des pays éligibles, tels que définis par le Conseil d'administration. Les modalités de fonctionnement du CDS ont été révisées par la Résolution 1589 (2016) du Conseil d'administration, approuvée le 17 novembre 2016. La révision a consisté à rendre tous les États membres de la Banque éligibles aux dispositifs de garantie.

En novembre 2019, le Conseil d'administration a amendé la méthodologie utilisée pour fournir des garanties CDS pour des prêts de la CEB. La nouvelle méthodologie est basée sur le concept de valeur à risque, c'est-à-dire le montant des pertes qui ne sera pas dépassé pour une période donnée et une probabilité. Elle permettra à la Banque de garantir un montant plus important de prêts, jusqu'à deux fois le montant couvert selon la méthodologie actuelle, tout en conservant une approche prudente en matière de risques. Le Conseil d'administration a adopté la nouvelle méthodologie en amendant la politique du CDS par la Résolution 1612 (2019).

Les dons financés par le CDS peuvent prendre la forme d'assistance technique, de bonifications d'intérêt, de garanties et de contributions.

- Bonifications d'intérêt

Les bonifications d'intérêt sont utilisées afin de réduire le montant d'intérêts supportés par un emprunteur de la CEB. Les bonifications d'intérêt couvrent le différentiel entre le taux d'intérêt appliqué par la Banque et celui effectivement payé par l'emprunteur pour chaque tranche de prêt.

- Garanties

Les garanties sur les prêts accordées par la CEB permettent à la Banque de financer des projets à fort impact social mais qui comportent un risque de crédit élevé. Le montant, l'élément déclenchant et le mécanisme de recouvrement sont déterminés au cas par cas.

- Assistance technique

L'assistance technique est utilisée pour aider un emprunteur de la CEB à préparer et mettre en œuvre son projet. Peuvent ainsi être financés des études de pré-faisabilité, de faisabilité et des études techniques, des plans de conception et de mise en œuvre, des évaluations institutionnelles et juridiques, de même que des services de conseils nécessaires à la préparation, l'exécution, le suivi et le *reporting*, la supervision des procédures d'achat et des évaluations d'impact.

- Contributions

Des contributions peuvent être accordées en cas de situations d'urgence ou sous la forme de contributions en faveur d'une cause commune dans les États membres, menée en coopération avec d'autres acteurs internationaux.

Les dons du CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Le CDS est alimenté pour l'essentiel par des contributions des États membres de la Banque, sous forme de dividendes à caractère social versés lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque.

9. Parties liées

Au regard de la norme IAS 24, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont pas affectés par des relations avec des parties liées.

Les informations relatives aux dirigeants de la Banque sont listées au paragraphe 10 ci-après.

10. Rémunération des dirigeants

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction,
- le Conseil d'administration,
- le Gouverneur, et
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent, chacun, d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois. Il est assisté par un ou plusieurs Vice-Gouverneurs, nommés par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois, sur proposition du Gouverneur, suite à l'avis conforme du Conseil d'administration et après consultation des membres du Conseil de direction. Les émoluments du Gouverneur et des Vice-Gouverneurs sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés à la couverture médicale et sociale ainsi qu'au régime de retraite de la CEB. Le régime de pension de retraite applicable est le même que celui des membres du personnel, sauf que les fonctionnaires nommés peuvent prétendre à une pension de retraite après cinq ans de service.

Les Présidents, les Vice-Présidents et les Elus de la CEB ne perçoivent pas de stock-options ni aucune autre forme de prime. Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et sociale ainsi qu'au régime de pension de la CEB.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB se résume comme suit :

En milliers d'euros

	2021	2020
Indemnités de fonction		
Président du Conseil de direction	45	45
Président du Conseil d'administration	45	45
Vice-Président du Conseil de direction	6	6
Vice-Président du Conseil d'administration	5	6
Émoluments		
Gouverneur Wenzel [1]	385	386
Gouverneur Monticelli [2]	14	
Vice-Gouverneur Monticelli [3]	293	294
Vice-Gouverneur Sánchez-Yebra Alonso [4]	293	294
Vice-Gouverneur Boček	304	294

[1] Fin du mandat du Gouverneur Wenzel le 17 décembre 2021.
[2] Prise de fonction du Gouverneur Monticelli le 18 décembre 2021.
[3] Fin du mandat du Vice-Gouverneur Monticelli le 17 décembre 2021.
[4] Fin du mandat du Vice-Gouverneur Sánchez-Yebra Alonso le 17 décembre 2021.

11. Régime fiscal

Le Troisième Protocole Additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct dans les Etats membres de la Banque.

NOTE B - Changement de la présentation de la Marge d'intérêt

Au 1er janvier 2021, la Banque a opté pour une présentation synthétique de la marge d'intérêts au compte de résultat :

- la ligne "Intérêts et produits assimilés" agrège les intérêts nets reçus des éléments de l'actif et des éléments du passif. Ce poste regroupait précédemment les intérêts nets reçus et les intérêts nets payés des éléments de l'actif.
- la ligne "Intérêts et charges assimilées" agrège les intérêts nets payés sur les éléments de l'actif et sur les éléments du passif. Ce poste regroupait précédemment les intérêts nets reçus et les intérêts nets payés des éléments du passif.

Les détails de ces postes sont présentés dans la note O.

Le tableau ci-dessous présente le reclassement des intérêts perçus et versés au 31 décembre 2020, selon la nouvelle présentation. Ces reclassements ne modifient pas le montant total de la Marge d'intérêts.

En milliers d'euros

	2020 ancienne présentation	Reclassement	2020 nouvelle présentation
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(2 999)	2 999	
Prêts et autres créances au coût amorti	32 067		32 067
Titres de dette au coût amorti	56 408		56 408
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle au coût amorti		2 744	2 744
Dettes représentées par un titre au coût amorti		63 473	63 473
Intérêts et produits assimilés	**85 476**	69 216	**154 692**
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle au coût amorti	2 744	(2 744)	
Dettes représentées par un titre au coût amorti	63 473	(63 473)	
Autres intérêts et charges assimilées	(4 827)		(4 827)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		(2 999)	(2 999)
Intérêts et charges assimilées	**61 390**	(69 216)	**(7 826)**
Marge d'intérêts	**146 866**		**146 866**

NOTE C - Gestion des risques

L'objectif principal de la gestion des risques consiste à garantir la viabilité financière ainsi que la résilience opérationnelle à long terme de la Banque, tout en lui permettant de remplir son mandat social. La Banque vise l'application des meilleures pratiques bancaires internationales (MPB) afin de promouvoir une culture de risques solide et prudente à travers toutes ses activités.

Cette note présente des informations sur les principaux types de risques financiers auxquels la Banque est exposée dans ses activités, notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Elle fournit également des informations sur les objectifs, politiques, procédures, limites et contrôles qui permettent à la CEB l'identification, l'évaluation, le suivi, le *reporting*, la réduction et le contrôle de ces risques.

La Banque n'est pas soumise aux règlementations de ses états membres. Toutefois, elle considère les directives sur la règlementation bancaire de l'Union européenne ainsi que les recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (*Basel Committee on Banking Supervision*) comme référence pour son dispositif de gestion des risques.

La CEB révise régulièrement ses politiques de risques et contrôles, y compris ses procédures de suivi en conformité avec les meilleures pratiques bancaires.

■ Appétence pour le risque

La Banque définit l'appétence pour le risque par le niveau et les types de risques agrégés et sa volonté d'y faire face dans la limite de ses capacités de risques en vue de la réalisation de ses objectifs stratégiques définis dans son plan de développement.

Afin d'accorder des prêts à des taux avantageux qui représente l'un des instruments clés de la CEB pour remplir son mandat, il est nécessaire de lever des fonds sur les marchés financiers à des taux compétitifs. A cette fin, le maintien d'un profil de risque très solide est primordial.

Le profil financier et des risques de la CEB repose sur l'appétence pour le risque défini par des indicateurs clés quantitatifs et qualitatifs ainsi que des limites fixées dans son cadre prudentiel (chapitre 4).

La gestion à long terme de risques adopte une approche prudente et réduit le risque de crédit afin d'assurer la viabilité financière de la Banque. La Banque a développé et mis en œuvre un dispositif complet de la gestion des risques de crédit pour l'identification, l'évaluation, le suivi, le *reporting*, la réduction et le contrôle de tous les risques émanant des opérations de la CEB, résultant à la fois de ses transactions de bilan et hors bilan.

■ Organisation

La Direction du Risque & Contrôle (R&C) est responsable de l'application du dispositif de la gestion des risques, en particulier pour l'identification, le suivi et le *reporting* de tous les risques dans l'ensemble de la Banque. En coordination avec d'autres directions, R&C fait des propositions de politiques et de méthodologies en matière de risques, supervise leur application, assure la cohérence globale de la gestion des risques et garantit l'exhaustivité dans le *reporting* en matière de risques.

R&C est indépendante des autres directions opérationnelles et administratives et placée sous la responsabilité directe du Gouverneur. Les divisions du R&C sont dédiées à des types de risques spécifiques : risque de crédit, risque de marché – y compris la Gestion Actif-Passif (ALM) dans une optique de risque – et risques opérationnels.

La Direction Finances est responsable d'ALM ainsi que les risques de liquidité de la Banque.

■ Comités décisionnaires

La Banque a mis en place des comités décisionnaires chargés de définir et de superviser les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Tous ces comités sont présidés par le Gouverneur.

- Le *Comité de Risques* ou *Credit Risk Committee* (CRC) se réunit une fois par semaine et prend des décisions par rapport à l'exposition des opérations de prêts et des transactions financières s'appuyant sur les analyses des risques de crédit et recommandations internes.
- Le *Comité Actif-Passif* (ALCO) se réunit une fois par mois, ou plus fréquemment, le cas échéant, pour définir les orientations stratégiques et examine de façon prospective les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la liquidité identifiés dans le bilan.
- Le *Comité Organisation et Risques Opérationnels* (CORO) se réunit deux fois par an pour examiner les questions liées aux risques opérationnelles et veille à ce que des mesures adéquates soient prises pour la réduction, le suivi et le contrôle de ces risques.
- Le *Comité de Pilotage Informatique* gère toutes les questions liées aux systèmes d'information et prend les mesures nécessaires à la continuité des activités opérationnelles. Par ailleurs, afin d'assurer que les décisions liées aux systèmes d'information répondent aux enjeux et aux priorités des métiers. Le Comité de Projets Informatiques, présidé par un Vice-Gouverneur, se réunit régulièrement et permet l'anticipation des besoins des métiers et le développement d'une vision commune de l'informatique.

■ Instances de contrôle

L'**Audit Interne (AI)** est une entité permanente, autonome du système de contrôle interne au sein de la CEB. L'AI a pour mission d'assurer, de manière indépendante et objective, au Gouverneur et aux Organes de contrôle de la CEB que les activités et les transactions sont bien effectuées et sous contrôle. L'AI passe en revue les activités de la CEB ainsi que leurs risques inhérents, et veille à ce qu'elles soient menées en conformité avec les politiques, les procédures et les bonnes pratiques existantes. Il émet également des recommandations pour d'éventuelles améliorations des opérations de la CEB.

Le **Bureau du Contrôle de la conformité (OCCO)** est l'unité organisationnelle chargée de traiter les questions liées aux risques en matière de blanchiment de capitaux / financement du terrorisme, d'évasion fiscale ainsi que les questions d'intégrité, de fraude et de corruption. La mission de l'OCCO est de protéger la Banque des risques réputationnels et financiers, de promouvoir des normes éthiques professionnelles élevées et de contribuer de manière indépendante à la gestion des risques de non-conformité de la CEB. L'activité principale de l'OCCO repose sur l'exécution des contrôles préalables d'intégrité liés aux opérations et contreparties, la sauvegarde de l'intégrité de la Banque dans ses opérations financières et de ses prêts ainsi que de l'intégrité et de la déontologie de son personnel et des Organes Collégiaux résultant d'un manquement au respect des normes et politiques en place. En outre, l'OCCO s'assure que les procédures de sélection de passations de marché soient en conformité avec les règles internes de la CEB.

Le **Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI)** au Contrôle de le Conformité s'assure que les actifs et technologies d'information de la CEB soient protégés de manière appropriée. Le RSSI est en charge de la définition de la politique de sécurité, de la conception du cadre sécuritaire et de l'identification, du développement, de la mise en œuvre et de la maintenance des processus dans tous les domaines de la CEB afin de réduire les risques liés à l'information et ses technologies. Le RSSI est responsable du traitement des incidents, de l'établissement des normes et contrôles adéquats, de la gestion des technologies de la sécurité, de la sensibilisation à la sécurité de l'information. Enfin, il s'assure de la bonne application des procédures et politiques liées à la sécurité de l'information.

Le **Comité de surveillance** est composé, selon un schéma de rotation, de trois représentants issus des états membres et nommés par le Conseil de direction pour un mandat de trois ans (le membre sortant assurant pour un an la fonction de conseiller), le Comité de surveillance examine les comptes de la Banque et en vérifie l'exactitude. Le rapport du Comité de surveillance, dont un extrait est joint aux états financiers, est communiqué aux organes de gouvernance de la Banque dans le cadre de l'approbation des états financiers de l'exercice.

L'**Auditeur externe** est nommé pour un mandat de quatre ans par le Conseil de direction, renouvelable une fois pour une période supplémentaire de trois ans, basé sur l'avis du Comité de surveillance et sur recommandation du Conseil d'administration, suite à un appel d'offres. La mission de l'Auditeur Externe consiste à auditer les états financiers de la Banque selon les normes internationales d'audit IFAC[1] et à procéder à un examen des processus de contrôle interne et de gestion des risques. L'Auditeur Externe rédige plusieurs rapports, y compris le rapport d'opinion.

En complément, la Banque est évaluée par les trois ***agences de notation internationales***, Fitch Ratings, Moody's et Standard & Poor's, qui procèdent à des analyses approfondies sur sa situation financière et sa solvabilité à long terme, ainsi qu'aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, et lui attribuent une notation annuelle.

■ Communication interne et externe sur la gestion des risques

Un rapport détaillé sur l'exposition de la Banque au risque de crédit dans ses activités de prêts et de transactions financières est rédigé par la Direction du Risque & du Contrôle et remis au *Credit Risk Committee* hebdomadaire.

La Direction des Finances remet un rapport mensuel sur les risques de marchés, notamment sur le risque des taux d'intérêts, le risque de taux de change ainsi que la situation de liquidité, au *Comité Actif-Passif* (ALCO).

Le rapport trimestriel sur la gestion des risques préparé par R&C est adressé au Conseil d'administration et au Conseil de direction afin d'informer les actionnaires de l'évolution de l'exposition de la CEB aux principaux types de risques : crédit, marché, liquidité, risques opérationnels ainsi que la conformité avec le cadre prudentiel défini en interne.

En outre, la Banque communique aux agences de notation des informations très complètes à l'appui de leur exercice annuel d'évaluation. Le rapport annuel de la CEB relatif au formulaire 18-K lié à la déclaration d'enregistrement auprès de la *U.S. Securities and Exchange Commission* comprend également des informations sur la gestion des risques de la Banque.

Enfin, le rapport financier annuel du Gouverneur de la CEB donne une image fidèle des pratiques et procédures en place pour la gestion des risques au sein de la Banque et les données détaillées relatives à l'exposition aux risques.

[1] Fédération Internationale de Comptables.

1. Risque de crédit

■ Revue du processus d'évaluation

On entend par risque de crédit l'éventualité qu'un emprunteur ou qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles. La Banque est exposée au risque de crédit dans ses activités de prêts et de trésorerie du fait que les contreparties pourraient ne pas honorer leurs obligations contractuelles, ou que la valeur des investissements de la Banque pourrait se déprécier. Le risque de crédit peut également se matérialiser par l'éventualité d'une dégradation de notation avec un impact négatif sur le capital de la Banque ou sur le niveau de provision pour le risque de crédit. Le risque de crédit couvre également le risque pouvant survenir avant ou pendant le règlement. Par ailleurs, le risque des collatéraux fait aussi partie du risque de crédit (les collatéraux sont principalement une technique de réduction du risque). Globalement, le risque de crédit est une fonction du montant de l'exposition aux risques et de la qualité de crédit de la transaction ou de l'emprunteur.

■ Identification et évaluation du risque de crédit

La gestion des risques de crédit identifie toutes les sources potentielles du risque de crédit provenant de l'ensemble des produits et des opérations liés aux activités de prêt et de trésorerie résultant à la fois des transactions bilan et hors bilan. La Banque veille à ce que les risques associés à la mise en place de nouveaux produits ou d'opérations fassent l'objet de procédures de gestion et de contrôles adaptés. Le risque de crédit peut également se matérialiser par une dégradation de notation, un défaut de paiement ou au cours du processus du règlement d'une transaction.

L'évaluation du risque de crédit est gérée par l'unité Risque de crédit (CRU) (Division Risques Financiers / Direction du Risque & du Contrôle), une unité indépendante des responsables chargés de prêts et de transactions financières qui a pour but d'assurer : i) le contrôle approprié pour que les opérations soient établies conformément aux principes de risques ; ii) une capacité décisionnelle indépendante et sans être influencée par des relations avec les emprunteurs et intermédiaires. L'exposition au crédit est mesurée, suivie et contrôlée sur une base quotidienne. Le Management est averti de tout dépassement de limite éventuel.

A l'issue de l'évaluation interne du risque de crédit indépendante de la Banque, des notations de crédit internes sont octroyées. Les notations de crédit internes reflètent l'avis sur la capacité et la volonté de l'emprunteur de respecter les conditions de remboursement en intégralité et dans le respect des délais fixés. Ces notations sont généralement basées sur une évaluation qualitative et quantitative des facteurs de risques et des scénarios potentiels qui pourraient provoquer un défaut de paiement. Les notations de crédit internes sont octroyées à toutes les contreparties de la Direction des Finances et de la Direction Prêts & Développement Social. La Banque peut recourir à des notations externes dans le cas de transactions, produits, contreparties spécifiques, tout en veillant à bien comprendre les risques sous-jacents induits. Les limites pour le suivi du risque de crédit provenant de ses opérations sont régulièrement révisées. Les méthodologies de rating interne sont régulièrement revues et ajustées.

> Correspondance entre notation interne et agences de notation externes :

	Notation interne	Moody's	S&P / Fitch
Investment Grade (I.G.)	10	Aaa	AAA
	9,5	Aa1	AA+
	9	Aa2	AA
	8,5	Aa3	AA-
	8	A1	A+
	7,5	A2	A
	7	A3	A-
	6,5	Baa1	BBB+
	6	Baa2	BBB
	5,5	Baa3	BBB-
Below Investment Grade (Non-I.G.)	5	Ba1	BB+
	4,5	Ba2	BB
	4	Ba3	BB-
	3,5	B1	B+
	3	B2	B
	2,5	B3	B-
	2	Caa1	CCC+
	1,5	Caa2	CCC
	1	Caa3	CCC-
	0,5	Ca	CC
	0,25	C	C
Défaut	0	D	D

■ Rehaussement de crédit

La CEB utilise des techniques de rehaussement de crédit (*credit risk mitigation* - CRM) afin de contrôler le risque de crédit ou la détérioration du risque de crédit au cours de la durée de la transaction. Les techniques de rehaussement de crédit peuvent être appliquées sous forme de garantie, de collatéraux ou de garanties contractuelles (engagements contractuels).

L'unité du Risque de Crédit (CRU) propose des techniques de rehaussement de crédit pour toute nouvelle transaction faisant l'objet d'approbation par le *Credit Risk Committee*. Les techniques de rehaussement de crédit pour des transactions en cours sont présentées au *Credit Risk Committee* lors des revues annuelles des contreparties.

L'évaluation du risque de crédit d'un nouveau projet est effectuée lors du processus d'évaluation et est soumise pour approbation aux comités internes compétents. Tous les projets sont présentés au Conseil d'administration pour approbation.

Le cadre des opérations financières est établi dans la politique financière et des risques et approuvé par le Conseil d'administration. Dans ce cadre, les transactions financières sont évaluées par CRU et soumises pour approbation au *Credit Risk Committee*.

Enfin, les limites des grands risques et de la concentration sont également définies et présentées au *Credit Risk Committee*.

■ Exposition globale au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, l'exposition au risque de crédit de la Banque :

a) la Direction des Prêts & Développement Social (L&D) : prêts et engagements de financement ;
b) la Direction des Finances : dépôts, titres et produits dérivés.

Tableau I (in M€)	2021				2020			
	AAA/AA	A/BBB	Non-IG	Total	AAA/AA	A/BBB	Non-IG	Total
Prêts	3 760	12 535	2 621	**18 916**	3 109	11 995	2 323	**17 427**
Engagements de financement	1 403	3 684	1 228	**6 316**	1 236	5 409	1 530	**8 175**
Dépôts (Nostro & Interbancaire)	1 737	2 409		**4 146**	891	1 738		**2 629**
Titres	3 497	1 589		**5 085**	3 625	1 954		**5 579**
Swap EAD SA-CCR	176	112		**288**	235	133		**367**
Forex EAD SA-CCR	6			**6**	149			**149**
Swap coll - VAN non couverte						0,4	8	**9**
Total	**10 578**	**20 329**	**3 850**	**34 757**	**9 245**	**21 229**	**3 862**	**34 335**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Prêts et engagements de financement après rehaussement de crédit*
- *Prêts, dépôts et titres en valeur nominale et hors intérêts courus*
- *La méthodologie SA-CCR pour les Swaps et le Forex a été mise en place en 2021*
- *La totalité de la VAN des swaps est couverte par le collatéral en 2021*

A - Activités de la Direction des Prêts & Développement Social

■ Portefeuille de prêts

Le risque de crédit des opérations de prêts émane principalement lorsqu'un emprunteur ou une contrepartie ne respecte pas les obligations contractuelles ou lors d'une dégradation de notation.

Au 31 décembre 2021, l'encours de prêts s'élève à € 18,9 milliards, en hausse de 8,5% (+ € 1,5 milliard) par rapport à fin 2020. La Banque n'a constaté aucun retard ou impayé en 2021, comme en 2020.

Le tableau ci-dessous présente le profil de risque du portefeuille de prêts par notation et par type de contrepartie :

Tableau II (en M€)	2021				2020			
	AAA/AA	A/BBB	Non-IG	Total	AAA/AA	A/BBB	Non-IG	Total
Souverains, institutions financières souveraines et IFI	1 329	6 247	2 379	9 956	1 056	5 984	2 067	9 107
Administrations et institutions financières régionales et locales	2 298	3 012	134	5 443	1 938	2 726	74	4 738
Autres institutions financières	13	3 092	85	3 190	22	3 187	59	3 268
Institutions non financières	120	184	23	327	92	98	123	313
Total	**3 760**	**12 535**	**2 621**	**18 916**	**3 109**	**11 995**	**2 323**	**17 427**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Prêts après rehaussement de crédit en valeur nominale et hors intérêts courus*

> Prêts garantis et collatéralisés

Une partie significative du portefeuille de prêts bénéficie de rehaussements de crédit (collatéraux et garanties), ce qui permet une amélioration de la qualité du risque de crédit.

- Prêts garantis : € 6,5 milliards au 31 décembre 2021 (comme à fin 2020), i.e. 34,3% de l'encours total (37,5% en 2020) ;
- Prêts collatéralisés : € 128 millions au 31 décembre 2021, i.e. 0,7% de l'encours total.

> Impact des rehaussements de crédit sur le profil de risque de l'encours de prêts :

Tableau III (en M€)

	2021				2020			
	Avant CRM		Après CRM		Avant CRM		Après CRM	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA/AA	3 256	17%	3 760	20%	2 615	15%	3 109	18%
A/BBB	10 903	58%	12 535	66%	10 637	61%	11 995	69%
Non-IG	4 757	25%	2 621	14%	4 174	24%	2 323	13%
Total	**18 916**		**18 916**		**17 427**		**17 427**	

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus*

=> Part des prêts non notés par les agences externes, parmi le total des prêts :

2021		2020	
Avant	Après	Avant	Après
5,0 milliards	1,9 milliard	5,3 milliards	1,6 milliard
26,7%	10,2%	30,2%	9,0%

Montants en €

=> Part des prêts notés *Investment Grade* par la notation interne, parmi les prêts non notés par les agences externes :

2021		2020	
Avant	Après	Avant	Après
2,9 milliards	1,7 milliard	3,4 milliards	1,5 milliard
57,5%	92,1%	63,4%	91,6%

Montants en €

> Répartition par maturités de l'encours des prêts (en M€) :

Tableau IV (en M€)

Maturité	2021	%	2020	%
Jusqu'à 1 an	2 414	13%	2 416	14%
1 an à 5 ans	7 711	41%	7 395	42%
5 ans à 10 ans	5 552	29%	4 804	28%
10 ans à 20 ans	2 896	15%	2 609	15%
Plus de 20 ans	343	2%	203	1%
Total	**18 916**	**100%**	**17 427**	**100%**

=> Durée moyenne pondérée par les montants = 5,9 ans

> Répartition de l'encours des prêts par catégorie de rating de la contrepartie et par pays (après CRM) :

Tableau V (en M€)	2021				2020			
	AAA/AA	A/BBB	Non-IG	Total	AAA/AA	A/BBB	Non-IG	Total
Pays Membres								
France	618	1 490	23	**2 130**	483	1 515	27	**2 026**
Espagne		1 902		**1 902**		1 981	3	**1 984**
Allemagne	1 109	181		**1 290**	931	156		**1 087**
Turquie			1 266	**1 266**			1 326	**1 326**
Pologne		1 204	21	**1 225**		1 438		**1 438**
Italie		1 085	100	**1 185**		789	50	**839**
Belgique	231	866		**1 097**	247	768		**1 015**
République slovaque		1 040	25	**1 065**		1 091	19	**1 110**
Pays-Bas	561	434	7	**1 002**	582	291	5	**878**
Hongrie		703		**703**		708		**708**
Lituanie		639		**639**		402	22	**424**
Croatie		623		**623**		439		**439**
Finlande	316	280		**596**	303	233		**536**
Suède	462			**462**	334			**334**
Roumanie		391	34	**424**		462	21	**483**
République tchèque	300	92	25	**417**	208	164	19	**390**
Serbie			407	**407**			189	**189**
Irlande		388		**388**		396		**396**
Chypre		361		**361**		413		**413**
Portugal		292	7	**299**		278		**278**
Bulgarie		230		**230**		268		**268**
Grèce			218	**218**			158	**158**
Estonie	151			**151**	4			**4**
Slovénie		134		**134**		87	16	**103**
Macédoine du Nord			104	**104**			102	**102**
Monténégro			94	**94**			60	**60**
Bosnie-Herzégovine			88	**88**			74	**74**
Albanie			83	**83**			94	**94**
Islande		74		**74**		10	74	**84**
Moldova (République de)			71	**71**			37	**37**
Kosovo			35	**35**			18	**18**
Lettonie		26		**26**		23		**23**
Andorre		12		**12**		8		**8**
Saint-Marin			10	**10**			7	**7**
Malte		9		**9**				**0**
Géorgie			5	**5**			3	**3**
Danemark					7			**7**
Sous-total	3 747	12 457	2 621	**18 825**	3 100	11 919	2 323	**17 342**
Supranational	13			**13**	9			**9**
Pays non-membres								
Autriche		78		**78**		76		**76**
Grand Total	**3 760**	**12 535**	**2 621**	**18 916**	**3 109**	**11 995**	**2 323**	**17 427**

■ Stock de projets / Engagements de financement

Le stock de projets comprend tous les projets approuvés par le Conseil d'administration en attente de financement. Les engagements de financement correspondent aux projets encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé.

Le stock de projets s'élève à € 8,9 milliards au 31 décembre 2021 (€ 9,5 milliards en 2020) dont 81,6% noté *investment grade* (79,0% en 2020).

Tableau VI (en M€)	2021				2020			
	AAA/AA	A/BBB	Non-IG	Total	AAA/AA	A/BBB	Non-IG	Total
Stock de projets	1 453	5 824	1 638	**8 915**	1 584	5 936	1 994	**9 514**
dont engagés	1 403	3 684	1 228	**6 316**	1 236	5 409	1 530	**8 175**

- *Engagements de financement tenant compte de rehaussement de crédit futur*

Les engagements de financement s'élèvent à € 6,3 milliards au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : € 8,2 milliards), dont 80,5% sont notés *investment grade* (31 décembre 2020 : 81,3%).

> Répartition des engagements de financement par notation de la contrepartie et par pays (après CRM) :

Tableau VII (en M€)	2021				2020			
	AAA/AA	A/BBB	Non-IG	Total	AAA/AA	A/BBB	Non-IG	Total
Pays membres								
France	632	280	58	**970**	210	543	58	**811**
Espagne		733	47	**780**		661	150	**811**
Allemagne	416	204		**620**	320	334		**653**
Italie		510	75	**585**		1 020	50	**1 070**
Pologne		507		**507**		495		**495**
Serbie			452	**452**			642	**642**
Roumanie		399	26	**425**		412	26	**438**
Finlande	201	70	1	**272**	7	130		**137**
Portugal		150	100	**250**		145	100	**245**
Turquie			220	**220**			100	**100**
Irlande		169		**169**		219		**219**
République slovaque		137		**137**		217		**217**
Lituanie		127		**127**		316		**316**
Hongrie		103		**103**		149		**149**
République tchèque		82	18	**100**	100	50		**150**
Suède	100			**100**	389			**389**
Moldova (République de)			80	**80**			117	**117**
Estonie	50	25		**75**	200	25		**225**
Croatie		75		**75**		308		**308**
Grèce			53	**53**			113	**113**
Macédoine du Nord			25	**25**			47	**47**
Chypre		34		**34**		34		**34**
Monténégro			23	**23**			62	**62**
Kosovo			25	**25**			17	**17**
Malte		20		**20**				
Pays-Bas		20		**20**	5	95		**100**
Bosnie-Herzégovine			15	**15**			32	**32**
Géorgie			9	**9**			11	**11**
Lettonie		9		**9**		14		**14**
Albanie			3	**3**			3	**3**
Belgique						170		**170**
Slovénie						35		**35**
Andorre						4		**4**
Saint-Marin							3	**3**
Sous-total	1 400	3 654	1 228	**6 282**	1 230	5 376	1 530	**8 137**
Supranational	3			**3**	6			**6**
Pays non-membres								
Autriche		30		**30**		33		**33**
Grand Total	**1 403**	**3 684**	**1 228**	**6 316**	**1 236**	**5 409**	**1 530**	**8 175**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Engagements de financement tenant compte du rehaussement de crédit futur*

B - Activités de la Direction des Finances

■ Opérations de trésorerie

Le risque de crédit dans les opérations financières se matérialise par le biais de dépôts bancaires, de l'achat de titres, et par l'utilisation des produits dérivés à des fins de couverture du risque.

> Répartition des positions de la Direction des Finances par type d'opérations :

Tableau VIII (en M€)	2021					2020				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
Dépôts (Nostro & Interbancaire)	280	1 457	2 359	50	**4 146**	291	601	1 736	2	**2 629**
Titres	711	2 786	919	670	**5 085**	882	2 743	1 499	455	**5 579**
Swaps EAD SA-CCR		188	98	3	**288**		235	129	3	**367**
Forex EAD SA-CCR		3			**3**	31	118			**149**
Swaps VAN n/c							0,4	8		**9**
Total	**991**	**4 434**	**3 375**	**723**	**9 522**	**1 204**	**3 697**	**3 372**	**460**	**8 733**

■ Dépôts

Le portefeuille de trésorerie monétaire se compose de placements à court terme tels que les comptes nostri, des dépôts interbancaires inférieurs ou égaux à 1 an, des collatéraux reçus dans le cadre des opérations des produits dérivés sous forme de cash ou des activités de rachat (*repos*). Ce portefeuille sert principalement à la gestion quotidienne de la liquidité dans toutes les différentes devises. Les contreparties éligibles doivent avoir une notation interne égale ou supérieure à 6,5 (BBB+) pour des investissements allant jusqu'à 3 mois et de 7,0 (A-) pour des investissements allant de 3 mois à 1 an.

> Répartition par catégorie de dépôts et par notation :

Tableau IX (en M€)	2021					2020				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
Nostro	280	1 457	315	0	**2 052**	291	521	254	2	**1 067**
Interbancaire	0	0	2 044	50	**2 094**		80	1 482		**1 562**
Total	**280**	**1 457**	**2 359**	**50**	**4 146**	**291**	**601**	**1 736**	**2**	**2 629**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (2nde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Dépôts en valeur nominale et hors intérêts courus*

> Répartition des dépôts sur marché interbancaire par maturité et par notation :

Tableau X (en M€)	2021					2020				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
Jusqu'à 1 mois			283		**283**		80	827		**907**
1 M à 3 M			668	50	**718**			555		**555**
3 M à 6 M			917		**917**					
6 M à 1 an			175		**175**			100		**100**
Total			**2 044**	**50**	**2 094**		**80**	**1 482**		**1 562**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Dépôts en valeur nominale et hors intérêts courus*

■ Portefeuilles obligataires

La Banque gère trois portefeuilles obligataires :

- le portefeuille de liquidité court-terme : obligations de court terme d'une maturité maximale d'un an ;
- le portefeuille de liquidité à moyen terme : maturité supérieure à 1 an allant jusqu'à 15 ans ;
- le portefeuille de long terme : en euro, à taux fixe, et de maturité supérieure à 1 an allant jusqu'à 30 ans.

Les contreparties éligibles doivent avoir une notation interne de 6,0 (BBB) pour des maturités jusqu'à 3 mois pour les souverains et de 6,5 (BBB+) pour les institutions financières ; une notation minimum de 7,0 (A-) pour des investissements (obligations émises par un Etat, une administration publique, une autorité locale, un organisme public, une entité supranationale ou une institution financière) avec des maturités entre 3 mois et 2 ans et 8,0 (A+) pour des investissements à maturité supérieure à 2 ans.

> Répartition des titres par type de portefeuille et par rating :

Tableau XI (en M€)	2021					2020				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
Portefeuille L.T.	514	945	40		**1 499**	615	998	40	50	**1 703**
Portefeuille M.T.	197	1 730	74		**2 000**	267	1 595	113		**1 975**
Porfeuille C.T.		111	805	670	**1 586**		150	1 345	405	**1 900**
Total	**711**	**2 786**	**919**	**670**	**5 085**	**882**	**2 743**	**1 499**	**455**	**5 579**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Titres en valeur nominale et hors intérêts courus*

> Répartition des titres par maturité résiduelle et par rating :

Tableau XII (en M€)	2021					2020				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
Jusqu'à 1 an	50	276	868	670	**1 864**	173	305	1 396	455	**2 328**
1 an à 2 ans	60	420			**480**	50	165	63		**278**
2 ans à 5 ans	271	923	51		**1 245**	231	1 002	40		**1 273**
> 5 ans	330	1 166			**1 496**	428	1 272			**1 700**
Total	**711**	**2 786**	**919**	**670**	**5 085**	**882**	**2 743**	**1 499**	**455**	**5 579**

=> Durée moyenne pondérée par les montants nominaux = 3,7 ans

> Répartition des titres par pays et rating de l'émetteur :

Tableau XIII (en M€)	2021					2020				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
Pays Membres										
France		1 493			1 493		1 528	120		1 649
Italie				670	670				455	455
Allemagne	74	404			477	114	329			442
Suisse	10		225		235		100			100
Finlande		162			162		108			108
Norvège		96			96		65			65
Pays-Bas	92				92	199		23		222
Suède		58			58		33			33
Luxembourg	42				42	42				42
Espagne			40		40			40		40
Belgique		31			31		48			48
Sous-total	**217**	**2 243**	**265**	**670**	**3 396**	**355**	**2 210**	**183**	**455**	**3 203**
Supranational	493	26	74		593	527	15	73		615
Sous-total	**493**	**26**	**74**		**593**	**527**	**15**	**73**		**615**
Europe										
Grande-Bretagne			330		330			180		180
Autriche		89			89		88			88
Sous-total		**89**	**330**		**419**		**88**	**180**		**268**
Autres										
U.S.A.			196		196			38		38
Australie		193			193		190			190
Canada		179			179		184	40		224
Japon			54		54			984		984
Nouvelle-Zélande		52			52		52			52
Corée du Sud		4			4		4			4
Sous-total		**428**	**250**		**678**		**430**	**1 062**		**1 492**
Total	**711**	**2 786**	**919**	**670**	**5 085**	**882**	**2 743**	**1 499**	**455**	**5 579**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Titres en valeur nominale et hors intérêts courus*

■ Produits dérivés

La CEB a recours à des swaps d'intérêts (IRS) et à des swaps de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses transactions de prêts, d'investissement et d'emprunts.

Les transactions sur produits dérivés requièrent une autorisation d'engagement préalable sur la contrepartie émettrice, accordée par le *Credit Risk Committee* et la signature d'un contrat *ISDA Master Agreement* et d'un contrat de collatéral (*Credit Support Annex, CSA par son sigle en anglais*). Les contreparties de swap doivent présenter une notation minimale de 6,5 (BBB+) à la date de la transaction de swap. Les collatéraux éligibles sont *cash* ou titres de créances. Les titres éligibles reçus comme collatéraux doivent présenter une notation minimale de 7,0 (A-). Toutes les transactions de swap sont évaluées à leur valeur actuelle nette (VAN) et les positions par contrepartie font objet d'un suivi quotidien afin que des collatéraux supplémentaires puissent être appelés selon les options de l'appel de marge CSA, entre tous les jours à trois fois par mois. La CEB a signé des contrats de collatéral CSA (*Credit Support Annex*) avec chacune de ses contreparties dans le cadre de ses activités de swap.

Afin de s'adapter aux conditions de marché et garantir le meilleur coût de financement, la Banque a déjà signé des contrats CSA "two ways" avec toutes ses contreparties, ce qui représente 100% de la valeur notionnelle du portefeuille des produits dérivés. Ce faisant, la Banque devra, elle aussi, poster du collatéral si la valeur de ses dérivés avec une contrepartie est négative, ce qui entraîne la hausse des besoins potentiels de liquidité de la Banque.

Au 31 décembre 2021, l'exposition au risque de crédit des dérivés est de € 294 millions (2020 : € 516 millions). La CEB a mis en place en 2021 un changement de méthodologie pour évaluer le risque de crédit sur ses dérivés en adoptant la méthode SA-CCR.

La banque a reçu € 541 millions et versé € 67 millions en collatéraux cash, couvrant ainsi la totalité des valeurs actuelles nettes (négatives et positives) du portefeuille de swaps.

> Répartition de l'encours nominal par type de swap et par maturité :

Tableau XIV (en M€)	2021					2020				
	< 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	> 10 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	> 10 ans	Total
Total (a)	**4 611**	**18 094**	**10 557**	**5 423**	**38 686**	**3 753**	**16 311**	**9 967**	**4 287**	**34 318**
Swaps de devises	2 735	8 445	1 457	210	**12 848**	1 391	7 888	918	209	**10 406**
Swaps de taux	1 876	9 649	9 100	5 213	**25 838**	2 362	8 423	9 049	4 078	**23 912**
dont collatéralisés (b)	*4 611*	*18 094*	*10 557*	*5 423*	***38 686***	*3 753*	*16 311*	*9 967*	*4 287*	***34 318***
(b)/(a)	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*	***100%***	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*	***100%***

■ Concentration – Grands Risques

Le risque de concentration survient quand une trop grande partie du portefeuille est affectée à un seul pays ou un débiteur ou un type d'instrument particulier ou une transaction individuelle. Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés) vis-à-vis d'une contrepartie ou d'un groupe de contreparties dépassant 10% des capitaux propres prudentiels (capital versé, réserves et résultat net), soit € 3,2 milliards au 31 décembre 2021.

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle et aux directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie ou groupe de contreparties ne dépasse une limite égale à 25% des capitaux propres prudentiels et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% desdits capitaux. L'exposition souveraine est exclue du calcul des grands risques.

Les critères de concentration des risques utilisés sont les suivants :

- Exposition directe sur le groupe : au sein d'un groupe de contreparties liées par une relation de contrôle (filiales et succursales), même s'il n'y a pas de garantie ;
- Exposition indirecte sur le groupe : lorsqu'une entité a donné sa garantie à une autre, même si elles ne sont pas liées par une relation de contrôle.

Au 31 décembre 2021, il y a 12 contreparties ou groupes de contreparties considérés comme Grand Risque (11 contreparties en 2020). Toutefois, aucune contrepartie ou groupe de contreparties connectées n'a dépassé la limite de 25% des fonds propres prudentiels de la CEB (comme en 2020).

L'encours total de ces contreparties s'élevait à € 5,6 milliards, soit 172% des fonds propres prudentiels de la CEB, bien en dessous de la limite de 800% (contre € 4,9 milliards, soit 152% en 2020).

En pondérant les expositions par risque, il n'y a pas des contreparties qui excèdent la limite de 10% des capitaux propres prudentiels (pas des contreparties en 2020 non plus).

En considérant la qualité de crédit intrinsèque des contreparties au lieu de l'exposition nominale, aucune contrepartie ne serait considérée comme Grands Risques (même cas à fin 2020). D'ailleurs, dans ce cas, aucune contrepartie ne dépasserait le seuil de 25%. Ce résultat est présenté dans la colonne "*Risk Weighted Assets* (RWA)" du tableau ci-dessous.

Tableau XV (en M€)

	2021 *Contrepartie*	*Pays*	Prêts (a)	Financier (b)	Total (a) + (b)	% du capital	RWA
1	BPCE	FR	264	497	**761**	23,5%	273
2	BBVA MADRID	ES		600	**600**	18,6%	237
3	CREDIT AGRICOLE S.A.	FR	522	43	**565**	17,5%	281
4	SOCIETE GENERALE	FR	488	9	**497**	15,4%	248
5	STATE OF BRANDENBURG	DE	454		**454**	14,1%	
6	LA REGION WALLONNE	BE	450		**450**	13,9%	
7	COOPERATIEVE RABOBANK UA	NL	434	2	**436**	13,5%	217
8	AUTONOMOUS COMMUNITY OF MADRID	ES	395		**395**	12,2%	79
9	NEDERLANDSE WATERSCHAPSBANK N.V.	NL	276	92	**368**	10,7%	173
10	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	FR	365		**365**	11,4%	74
11	CAIXABANK	ES	347		**347**	11,3%	20
12	BARCLAYS PLC	GB		332	**332**	10,3%	142
	Total 2021		**3 995**	**1 575**	**5 569**	**172%**	**1 744**
	2020						
1	SOCIETE GENERALE	FR	552	45	**596**	18,4%	298
2	CREDIT AGRICOLE S.A.	FR	537	27	**564**	17,4%	282
3	BBVA MADRID	ES		497	**497**	15,3%	250
4	LA REGION WALLONNE	BE	489		**489**	15,1%	98
5	LANDESBANK BADEN WURTTEMBERG	DE		470	**470**	14,5%	235
6	AUTONOMOUS COMMUNITY OF MADRID	ES	459		**459**	14,2%	229
7	NEDERLANDSE WATERSCHAPSBANK N.V.	NL	288	117	**405**	12,5%	
8	STATE OF BRANDENBURG	DE	393		**393**	12,1%	
9	LLOYDS BANKING GROUP PLC	GB		365	**365**	11,3%	183
10	BNG BANK N.V	NL	280	83	**363**	11,2%	
11	CAIXABANK	ES	326		**326**	10,1%	163
	Total 2020		**3 323**	**1 603**	**4 926**	**152%**	**1 738**

- *Prêts après CRM (hors collatéraux) à la valeur nominale et hors intérêts courus*
- *"Financier" comprend : titres, money market, nostri, swaps et Forex*

■ Exposition souveraine[2] de la CEB par type d'instruments (prêts et titres)

Tableau XVI (en M€)	2021			2020		
	Prêts	Titres	Total	Prêts	Titres	Total
Pays eurozone						
Italie	1 083	670	**1 753**	724	455	**1 179**
France	750	940	**1 689**	563	1 496	**2 059**
Espagne	1 370	40	**1 410**	1 482	40	**1 522**
Allemagne	1 109	142	**1 251**	965	442	**1 407**
Belgique	1 096		**1 096**	995		**995**
République slovaque	949		**949**	1 030		**1 030**
Finlande	583	76	**659**	518	76	**594**
Pays-Bas	561	92	**653**	582	199	**781**
Lituanie	634		**634**	402		**402**
Irlande	388		**388**	396		**396**
Chypre	361		**361**	413		**413**
Portugal	292		**292**	278		**278**
Grèce	218		**218**	158		**158**
Estonie	151		**151**	4		**4**
Slovénie	120		**120**	87		**87**
Autriche		10	**10**		88	**88**
Luxembourg		42	**42**		42	**42**
Lettonie	8		**8**	23		**23**
Sous-total eurozone (a)	**9 672**	**2 011**	**11 684**	**8 620**	**2 838**	**11 458**
Autres pays UE						
Pologne	790		**790**	860		**860**
Hongrie	697		**697**	686		**686**
Croatie	623		**623**	439		**439**
Suède	462	8	**470**	334	8	**342**
Roumanie	424		**424**	483		**483**
République tchèque	305		**305**	211		**211**
Bulgarie	230		**230**	268		**268**
Danemark				7		**7**
Sous-total autres UE (b)	**3 531**	**8**	**3 539**	**3 289**	**8**	**3 297**
Total pays UE (a) + (b)	**13 204**	**2 019**	**15 222**	**11 909**	**2 845**	**14 755**
Pays non-UE						
Turquie	1 266		**1 266**	1 326		**1 326**
Serbie	407		**407**	189		**189**
Macédoine du Nord	104		**104**	102		**102**
Monténégro	94		**94**	60		**60**
Albanie	83		**83**	94		**94**
Bosnie-Herzégovine	88		**88**	74		**74**
Moldova (République de)	71		**71**	37		**37**
Kosovo	35		**35**	18		**18**
Andorre	12		**12**	8		**8**
Saint-Marin	10		**10**	7		**7**
Islande	9		**9**	10		**10**
Géorgie	5		**5**	3		**3**
Sous-total pays non-UE (c)	**2 183**		**2 183**	**1 927**		**1 927**
Autres pays						
Canada		50	**50**		82	**82**
Nouvelle-Zélande		52	**52**		52	**52**
Japon		54	**54**		984	**984**
Corée du Sud					4	**4**
Sous-total Autres pays (d)		**155**	**155**		**1 122**	**1 122**
Institutions Supranationales	**13**	**581**	**594**	9	615	624
Sous-total Supranational (e)	**13**	**581**	**594**	**9**	**615**	**624**
Total (a)+(b)+(c)+(d)+(e)	**15 400**	**2 755**	**18 155**	**13 845**	**4 583**	**18 428**

[2] Exposition souveraine : États, Administrations publiques, Institutions financières étatiques et Institutions financières spécialisées.

2. Risque de marché et de liquidité

■ Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini comme la diminution de la valeur économique des fonds propres de la Banque (EVE) ou de ses revenus suite à un mouvement défavorable des taux d'intérêt. Il résulte de différences entre les dates de révision du taux auquel les instruments financiers portent intérêt ou entre les dates d'échéance contractuelle.

La gestion du risque de taux d'intérêt a pour objectif principal de garantir la stabilité et la pérennité de la structure des revenus tout en limitant la volatilité de la valeur économique des fonds propres. Pour cela, la Banque établit une duration cible pour l'investissement des fonds propres qui est revue tous les six mois.

La Banque gère son bilan en euros. Ce dernier peut se décomposer en deux principales sources de financement :

- **Activité financée par les fonds propres :** elle est gérée en investissant les fonds propres de la Banque dans des instruments à taux fixe libellés en euros, qu'il s'agisse du portefeuille de titres de long terme ou de prêts. La duration cible pour l'investissement des fonds propres est actuellement de six ans.

- **Activité financée par la dette :** elle est gérée en convertissant les actifs et passifs en instruments à taux variable via des swaps de taux d'intérêt (IRS) et de devises (CIRS). Toutefois, dans le but d'optimiser son coût de financement, la Banque peut décider de garder des actifs ou des passifs à taux fixe.

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle, la Banque définit des indicateurs et fixe des limites pour mesurer l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur ses revenus et sur la valeur économique de ses fonds propres (EVE). La Banque a défini des limites sur les indicateurs suivants : la duration des fonds propres, la sensibilité de la valeur économique des fonds propres, y compris fonds propres (EVS) et la sensibilité des revenus (EaS).

- La duration des fonds propres doit être positive et inférieure à onze ans. À la fin de 2021, elle était de 6,5 ans.

- L'indicateur de sensibilité de la valeur économique des fonds propres (EVS), mesure la variation d'EVE suite à une variation des taux d'intérêt. Il mesure l'écart entre le risque de taux d'intérêt voulu correspondant à la duration cible des fonds propres et le risque de taux d'intérêt réel porté au bilan. L'EVS est limitée en valeur absolue à moins de 0,5% des fonds propres[3] pour un choc parallèle des taux de +/-10 points de base, soit actuellement (+/-) € 18,5 millions. À la fin de 2021, l'EVS était de - € 6,3 millions.

- L'indicateur de sensibilité des revenus (EaS) mesure la variation des revenus pour une variation des taux d'intérêt à un horizon d'un an. Cet indicateur est calculé dynamiquement en intégrant l'activité future. Les variations de taux d'intérêt sont définies comme des chocs parallèles instantanés de la courbe des taux. L'EaS est limitée à (+/-) 0,08% des fonds propres pour une variation de +/-10 points de base des taux d'intérêt. À la fin de 2021, l'EaS était de - € 0,4 million.

En outre, la CEB suit les indicateurs suivants : impasse de taux d'intérêt, impasse de base et sensibilité de la valeur de marché des titres obligataires détenus dans les portefeuilles de liquidité.

Impasse de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'impasse de taux d'intérêt, c'est-à-dire l'exposition au risque de taux d'intérêt selon une approche statique. Les montants d'actifs et de passifs sont regroupés par bandes temporelles en fonction de la date d'échéance contractuelle ou de la date de révision du taux auquel ils portent intérêt. La différence entre les montants d'actifs et de passifs dans chaque bande temporelle mesure l'exposition statique au risque de taux d'intérêt.

- **Activité financée par les fonds propres :** le risque de taux d'intérêt provient des instruments à taux fixe libellés en euros (titres du portefeuille de long terme, prêts). Le taux d'intérêt de ces actifs est révisé à la date d'échéance contractuelle.

- **Activité financée par la dette :** la sensibilité au taux d'intérêt des actifs et des passifs se compense globalement, grâce à des stratégies de micro-couverture. Le taux d'intérêt de la plupart des instruments financiers est révisé à court terme (moins d'un an).

[3] Capital appelé, réserves et résultat net, montant du compte de dividendes sociaux et des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi.

Profil d'écoulement en taux des actifs et passifs financiers [4]

En milliers d'euros

31 décembre 2021	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéfini	Valeur nette comptable
Actif							
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	2 044 716						2 044 716
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres*	785 367	1 842 670	1 010 934			65 706	3 704 677
Actifs financiers au coût amorti							
Prêts*	3 911 631	11 993 522	1 266 853	436 525	1 352 584	58 725	19 019 840
Autres créances	282 961	718 398	1 092 458			2 853	2 096 670
Titres de dette	134 000		125 000	630 646	743 297	(62 127)	1 570 816
Collatéraux payés	67 464						67 464
Autres actifs						1 210 674	1 210 674
Sous-total de l'actif	**7 226 138**	**14 554 590**	**3 495 245**	**1 067 171**	**2 095 881**	**1 275 832**	**29 714 857**
Passif							
Passifs financiers au coût amorti							
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	(40 937)	(26 997)	(1 482)	(735)	(551)	27	(70 675)
Dettes représentées par un titre*	(11 108 761)	(12 025 480)	(0)	(500 000)	(500 000)	(690 226)	(24 824 467)
Collatéraux reçus	(540 534)						(540 534)
Provisions	(735)	(1 469)	(6 611)	(35 259)	(326 147)	2 169	(368 052)
Autres passifs						(677 457)	(677 457)
Sous-total du passif	**(11 690 966)**	**(12 053 947)**	**(8 093)**	**(535 994)**	**(826 698)**	**(1 365 487)**	**(26 481 185)**
Capitaux propres						**(3 233 672)**	**(3 233 672)**
Net durant la période	**(4 464 828)**	**2 500 643**	**3 487 152**	**531 177**	**1 269 183**	**(3 323 327)**	
Net cumulé durant la période	**(4 464 828)**	**(1 964 185)**	**1 522 968**	**2 054 144**	**3 323 327**		

*après swap de couverture

En milliers d'euros

31 décembre 2020	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéfini	Valeur nette comptable
Actif							
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	1 060 252						1 060 252
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres*	1 095 658	2 259 488	574 691			105 610	4 035 447
Actifs financiers au coût amorti							
Prêts*	3 384 438	10 852 495	1 561 603	379 245	1 317 976	423 901	17 919 658
Autres créances	857 000	555 000	100 000			5 278	1 517 278
Titres de dette	139 776		204 200	617 585	881 358	(57 558)	1 785 361
Collatéraux payés	421 361						421 361
Autres actifs						1 219 911	1 219 911
Sous-total de l'actif	**6 958 485**	**13 666 983**	**2 440 494**	**996 830**	**2 199 334**	**1 697 141**	**27 959 268**
Passif							
Passifs financiers au coût amorti							
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	(86 443)	(40 353)	(1 816)	(1 139)	(854)		(130 606)
Dettes représentées par un titre*	(8 186 396)	(13 035 845)	(0)	(500 000)	(500 000)	(550 028)	(22 772 270)
Collatéraux reçus	(298 417)						(298 417)
Provisions	(671)	(1 341)	(6 036)	(32 189)	(297 752)	(22 180)	(360 168)
Autres passifs						(1 265 630)	(1 265 630)
Sous-total du passif	**(8 571 927)**	**(13 077 540)**	**(7 852)**	**(533 329)**	**(798 606)**	**(1 837 838)**	**(24 827 091)**
Capitaux propres						**(3 132 177)**	**(3 132 177)**
Net durant la période	**(1 613 442)**	**589 444**	**2 432 642**	**463 501**	**1 400 728**	**(3 272 874)**	
Net cumulé durant la période	**(1 613 442)**	**(1 023 998)**	**1 408 644**	**1 872 146**	**3 272 874**		

*après swap de couverture

Impasse de base

L'impasse de base mesure le risque de base de la Banque, c'est à dire l'exposition à des variations relatives des taux d'intérêt pour des instruments financiers qui sont indexés sur la même courbe de référence mais sur des ténors différents. À la fin de 2021, la CEB a un risque de base essentiellement lié à des instruments indexés sur les ténors Euribor 3M, Euribor 6M, Eonia and Ester.

Sensibilité de la valeur des portefeuilles obligataires au taux d'intérêt

La CEB suit la sensibilité de la valeur des titres de ses portefeuilles obligataires au niveau des taux d'intérêt. A la fin de 2021 :

- **Portefeuille de long terme :** la valeur de marché des titres de ce portefeuille diminuerait de € 10,4 millions pour un choc parallèle des taux d'intérêt de +10 points de base. Elle diminuerait de € 191,5 millions pour un choc parallèle de +200 points de base.

- **Portefeuilles de liquidité à court et moyen terme :** la valeur de marché des titres de ces portefeuilles n'est pas très sensible à des fluctuations des taux d'intérêt car ces titres sont soit couverts à la juste valeur, soit ont une échéance résiduelle inférieure à un an.

[4] Le montant de la colonne total représente la valeur nette comptable

Sensibilité de la valeur des portefeuilles obligataires au niveau des spreads de crédit

La CEB suit la sensibilité de la valeur des titres des portefeuilles de liquidité à court et moyen terme au niveau des spreads de crédit. La valeur de marché de ces titres diminuerait de € 9,2 millions pour un choc parallèle des spreads de crédit de +10 points de base et de € 170,1 millions pour un choc de +200 points de base. Ces variations de valeur impacteraient les capitaux propres de la Banque car ces portefeuilles sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

■ Risque de change

Le risque de change (FX) est la perte potentielle sur les positions "au bilan et hors bilan" résultant de mouvements défavorables des taux de change.

La stratégie de la CEB est de ne pas prendre de position de change et de systématiquement couvrir les actifs et les passifs pour se ramener en devise euro. Le risque résiduel provient des intérêts courus dans les devises autres que l'euro. Il est suivi et couvert mensuellement. La position de change résiduelle dans chaque devise étrangère ne doit pas excéder la contre-valeur de € 1 million à la fin de chaque mois. À la fin de 2021, la position de change résiduelle dans chaque devise était inférieure à cette limite.

En milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2021**	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2020**
Franc suisse	167 690	219 576	52 703	817	25 184	210 002	185 398	580
Livre sterling	75 121	2 700 685	2 626 303	739	106 358	2 279 596	2 174 055	817
Yen japonais	57 988	(4)	(57 555)	437	989 536	(11)	(988 916)	631
Dollar australien	4 832	443 103	438 681	410	4 493	246 281	242 199	411
Autres devises	2 136 985	7 707 764	5 571 523	744	1 546 243	6 003 901	4 458 799	1 141
Total	**2 442 616**	**11 071 124**	**8 631 655**	**3 147**	**2 671 814**	**8 739 769**	**6 071 535**	**3 580**

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle, après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

■ Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de perte lié à une incapacité pour la CEB d'honorer ses engagements de paiement dans leur intégralité et en temps voulu lorsqu'ils deviennent exigibles. Ce risque peut être important car, contrairement aux banques commerciales, la CEB ne collecte pas de dépôts de clients et ne peut pas non plus se refinancer à travers les banques centrales.

La gestion du risque de liquidité est cruciale pour préserver la flexibilité financière de la CEB, en particulier lorsque des conditions de marché défavorables rendent le financement à long-terme sur les marchés difficile voire impossible. La Banque maintient une approche prudente en se dotant d'indicateurs qui mesurent ses besoins en liquidité à différents horizons temporels et en détenant suffisamment d'actifs liquides pour être en mesure de faire face à des conditions de marché extrêmes où elle devrait poursuivre son activité en n'ayant pas accès au marché.

La Banque veille à détenir une réserve de liquidité composée de titres liquides de haute qualité dont la valeur de marché et la liquidité seraient préservées en cas de conditions de marché défavorables. La plupart de ces titres sont éligibles en tant qu'actifs liquides de haute qualité (HQLA) définis dans le cadre du "*Liquidity Coverage Ratio*" (LCR). À la fin de 2021, le montant de titres HQLA était de € 3,64 milliards après décote (65,8% de la valeur du portefeuille).

La stratégie de financement de la Banque consiste à éviter tout écart significatif entre les profils d'échéance contractuelle des actifs et des passifs ainsi qu'à diversifier les programmes d'émission, les marchés de financement et la base des investisseurs. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de l'autorisation d'emprunt annuelle approuvée par le Conseil d'administration.

Indicateurs de liquidité et limites associées

La CEB transpose son niveau de tolérance au risque de liquidité en indicateurs sûrs et exhaustifs assortis de limites appropriées. Les principaux indicateurs de liquidité sont l'impasse de liquidité (la courbe de liquidité) et les ratios de liquidité.

Ces indicateurs sont calculés dans des scénarios de crise sévères basés sur une combinaison de scénarios idiosyncratiques propres à la Banque et définis à l'échelle du marché. Ces scénarios prévoient des décotes sur le remboursement des prêts, une érosion de la valeur des actifs liquides, l'impossibilité de se refinancer sur les marchés et des évolutions défavorables liés aux exigences de garantie sur les dérivés en raison de nombreux contrats de CSA bilatéraux, ce dernier risque étant évalué à l'aide d'un modèle interne.

- La période d'autosuffisance (SSP) est l'indicateur clé pour contrôler la liquidité à court terme. Elle évalue la période pendant laquelle la Banque est en mesure de faire face à ses sorties nettes de trésorerie stressées découlant de ses activités courantes sans avoir à se refinancer ou à céder ou mettre en pension ses actifs liquides. La période minimale d'autosuffisance est de 6 mois. À la fin de 2021, elle était de 9 mois.

- L'Horizon de survie (SH) mesure la période pendant laquelle la Banque est capable de faire face à ses sorties nettes de trésorerie stressées découlant de ses activités courantes sans avoir à se refinancer mais en pouvant céder ou mettre en pension ses actifs liquides. L'horizon de survie minimum est de 12 mois, avec une zone de confort comprise entre 18 et 24 mois. À la fin de 2021, il était de 14 mois.

Tout comme les indicateurs d'impasse de liquidité, les ratios de liquidité à court terme (STLR) comparent les sources aux besoins de liquidité à divers horizons temporels : 1 mois, 3 mois, 6 mois et 1 an. À la fin de 2021, la limite pour ces ratios était respectée (100%).

Enfin, la CEB surveille aussi les exigences relatives au "*Liquidity Coverage Ratio*" (LCR) et au "*Net Sable Funding Ratio*" (NSFR).

Profil d'écoulement en liquidité des actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente le profil d'échéance contractuelle des actifs et passifs financiers, c'est à dire les flux de trésorerie de principal et d'intérêts non actualisés de tous les instruments financiers jusqu'à leur échéance contractuelle. Ces flux sont présentés sur une base nette pour les swaps de taux d'intérêt et brute pour les swaps de devise et de change à terme. Ils sont calculés sur la base des cours de change et de taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

En milliers d'euros

31 décembre 2021	Encours courants			Encours non courants		Total
	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	2 044 894					2 044 894
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	200 622	475 238	1 097 405	1 163 811	779 959	3 717 035
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts	(62 289)	103 654	2 197 197	8 321 728	9 391 832	19 952 122
Autres créances	295 895	716 216	1 088 350			2 100 461
Titres de dette	2 908	3 527	172 955	800 058	899 475	1 878 922
Dépôts de garantie versés	67 477					67 477
Sous-total de l'actif	**2 549 507**	**1 298 636**	**4 555 906**	**10 285 597**	**11 071 266**	**29 760 911**
Passif						
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	459	7 584	10 795	35 355	16 545	70 738
Dettes représentées par un titre	496 226	895 554	3 192 431	14 328 452	6 166 255	25 078 917
Dépôts de garantie reçus	540 534					540 534
Compte de dividendes sociaux	47 169					47 169
Sous-total du passif	**1 084 387**	**903 138**	**3 203 226**	**14 363 807**	**6 182 800**	**25 737 358**
Hors-bilan						
Engagements de financement	(440 000)	(738 000)	(1 518 000)	(2 861 739)	(757 874)	(6 315 613)
Instruments financiers à terme						
À recevoir	567 066	1 067 373	2 404 655	9 169 333	1 725 921	14 934 348
À livrer	(549 769)	(958 723)	(2 319 156)	(8 849 056)	(1 723 206)	(14 399 911)
Sous-total du hors-bilan	**(422 703)**	**(629 351)**	**(1 432 501)**	**(2 541 463)**	**(755 159)**	**(5 781 176)**
Total	**1 042 417**	**(233 853)**	**(79 820)**	**(6 619 673)**	**4 133 306**	**(1 757 623)**

En milliers d'euros

31 décembre 2020	Encours courants			Encours non courants		Total
	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	1 060 335					1 060 335
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	465 311	971 527	715 561	1 009 407	853 894	4 015 701
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts	(64 249)	238 524	2 092 298	7 806 655	8 162 983	18 236 211
Autres créances	862 669	554 435	99 689			1 516 793
Titres de dette	988	6 392	258 639	808 187	1 070 734	2 144 940
Dépôts de garantie versés	421 444					421 444
Sous-total de l'actif	**2 746 498**	**1 770 878**	**3 166 187**	**9 624 250**	**10 087 611**	**27 395 424**
Passif						
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	944	8 554	15 161	71 970	33 977	130 606
Dettes représentées par un titre	8 501	881 901	2 495 801	13 106 073	6 098 769	22 591 045
Dépôts de garantie reçus	298 417					298 417
Compte de dividendes sociaux	49 749					49 749
Sous-total du passif	**357 610**	**890 456**	**2 510 962**	**13 178 042**	**6 132 746**	**23 069 817**
Hors-bilan						
Engagements de financement	(949 000)	(1 090 000)	(1 415 040)	(4 048 000)	(951 000)	(8 453 040)
Instruments financiers à terme						
À recevoir	312 981	1 390 546	1 280 501	8 564 490	1 121 767	12 670 285
À livrer	(306 116)	(1 410 921)	(1 142 756)	(8 589 473)	(1 236 011)	(12 685 277)
Sous-total du hors-bilan	**(942 135)**	**(1 110 374)**	**(1 277 295)**	**(4 072 983)**	**(1 065 244)**	**(8 468 031)**
Total	**1 446 753**	**(229 951)**	**(622 071)**	**(7 626 775)**	**2 889 621**	**(4 142 424)**

3. Risque opérationnel

La CEB a mis en place une Politique de Gestion des Risques Opérationnels qui définit l'approche pour identifier, mesurer, contrôler et rapporter les risques opérationnels. Ce document établit les bonnes pratiques afin de s'assurer que les risques opérationnels sont gérés de manière efficace et constante au sein de la Banque.

Le Risque Opérationnel est défini comme le risque de perte résultant d'une inadéquation et d'une défaillance de procédures, de personnes, de systèmes internes ou de la survenance d'évènements extérieurs et comprend le risque juridique. En outre, la CEB prend en compte le risque de réputation lié à ses activités.

En choisissant délibérément de suivre les Recommandations du Comité de Bâle et les meilleures pratiques, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de réduction appropriées.

Le dispositif des risques opérationnels de la CEB est revu et approuvé lors des réunions semestrielles du Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO). Présidé par le Gouverneur et composé du Senior Management, le CORO établit les niveaux acceptables de risques opérationnels encourus par la CEB et s'assure que les Directeurs font le nécessaire pour suivre et contrôler ces risques dans leurs directions respectives. La charge en capital des risques opérationnels est calculée et présentée dans le rapport trimestriel sur la gestion des risques.

En collaboration étroite avec les différents métiers, la Division des Risques Opérationnels est chargée de coordonner la gestion quotidienne des risques opérationnels. L'ensemble du dispositif est géré de manière centralisée et informatisée : les risques et leur évaluation selon une méthodologie prédéfinie, les mesures de réduction des risques et les plans d'actions. La collecte des incidents de risque opérationnel, y compris des *near misses*, est également intégrée, afin de s'assurer de l'efficacité du dispositif de contrôle et compléter la cartographie et l'évaluation des risques.

La Division des Risques Opérationnels a pour objectif de s'assurer que le cadre de contrôles internes permanents est toujours approprié en termes de conception et d'efficacité. Chaque direction rend compte sur une base annuelle de l'efficacité de son environnement de contrôle permanent respectif après avoir effectué une série de tests sur les contrôles clés couvrant les principaux risques. Les résultats sont présentés au CORO.

La Division des Risques Opérationnels est aussi responsable de la modélisation des procédures métiers, en collaboration avec les différents services, et établit une cartographie des procédures et des contrôles. Dans cette optique, un site intranet dédié permet à l'ensemble des agents d'accéder aux procédures.

Afin de se prémunir contre une rupture de la continuité de ses activités, la CEB dispose d'un Plan de continuité d'activité (PCA). Ce plan est composé d'un plan de gestion de crise, d'un dispositif technique sous-jacent, comprenant un datacenter, une salle de marché de secours, des positions de secours utilisateurs et des solutions de travail à distance, ainsi que de plans métiers spécifiques.

Dans le cadre du calcul des exigences du capital, la CEB retient l'approche de l'indicateur de base (*Basic Indicator Approach*) (proposé sous Bâle II). Pour le calcul de cette charge de capital, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années. Cette charge est comparée aux capitaux propres prudentiels.

Au 31 décembre 2021, la charge en capital des risques opérationnels s'élève à € 22,1 millions, stable par rapport à € 22,4 millions au 31 décembre 2020.

4. Dispositif prudentiel

En tant que banque multilatérale de développement (BMD), la CEB n'est pas soumise au cadre réglementaire de ses États membres, aux recommandations du Comité de Bâle ou aux directives de l'UE. Cependant, la politique de la Banque consiste à suivre les meilleures pratiques bancaires (MPB) compte tenu du statut BMD de la CEB, en apportant tous les ajustements nécessaires. A cette fin, la Banque a établi un ensemble de ratios prudentiels pour évaluer et contrôler les risques découlant de ses activités.

Les ratios et indicateurs sont organisés autour de six axes principaux : capital, levier, liquidité, risque de crédit (marché), risque de taux d'intérêts et risque de taux de change.

Capital

■ Le **ratio d'emploi des capitaux propres (CAR)** mesure, selon la méthode "standard", les Capitaux propres prudentiels[5] de la Banque par rapport aux Actifs pondérés des risques[6]. La Banque définit et surveille ce ratio pour s'assurer qu'elle détient un capital suffisant pour absorber les pertes inattendues dans ses opérations de crédit, de marché et ses risques opérationnels.

Le CAR s'élève à 29,1% à fin 2021 (27,6% en 2020), avec une diminution des actifs pondérés en risques dans l'activité de prêts.

Bien que le seuil actuel de ce ratio soit défini à 10,5% des actifs pondérés en risques de la CEB, la Banque vise à maintenir un ratio supérieur à 20% afin d'assurer une qualité financière de premier rang. En outre, la banque vise une marge de manœuvre suffisante et envisage une zone de confort au-delà de 25%. Enfin, le risque de crédit représente la majeure partie des exigences de consommation de capital à 95,4%, répartis entre le risque de crédit dans le portefeuille de prêts (77,3%) et le risque de crédit sur les opérations financières (18,1%).

Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\textbf{Ratio d'emploi des capitaux propres} = \frac{\textbf{Capitaux propres prudentiels}}{\textbf{Actifs pondérés en risques}}$$

- Capitaux propres prudentiels : capital versé, réserves et résultat net

- Actifs pondérés en risques : ∑ [exposition à défaut x facteur pondéré en risques]

■ Le **ratio Gearing (GR)** est le ratio de l'encours de prêts après swaps et garanties par rapport aux fonds propres[7] et établit un plafond en volume (au lieu d'un plafond en risque) pour l'activité de prêts de la Banque. Ce ratio est destiné à fournir un point de référence pour le volume de prêts par rapport à d'autres banques de développement multilatérales.

$$\textbf{Ratio } \textbf{\textit{Gearing}} = \frac{\textbf{Encours de prêts } \textit{après swaps et garanties}}{\textbf{Fonds propres}}$$

- Fonds propres : capital souscrit, réserves et résultat net

Avec un plafond de 2,5 fois des fonds propres, la Banque pourrait accorder des prêts jusqu'à un montant de € 20,5 milliards. Le ratio s'élève à 2,31 à fin 2021 par rapport à 2,16 fin 2020 en raison d'une augmentation du portefeuille de prêts plus importante que l'augmentation des fonds propres.

Levier

■ Le **ratio d'endettement (IR)** compare l'encours de la dette totale après swap aux capitaux propres prudentiels (E_p). L'encours de la dette totale comprend les dettes représentées par un titre, les *European Commercial Papers* (ECP), les avances bancaires et les comptes de dépôts à terme sans collatéraux. La limite est fixée à 10 fois les capitaux propres prudentiels, soit € 32,3 milliards. Le ratio s'est élevé à 7,26 à fin 2021 (6,90 à fin 2020) en ligne avec la légère hausse de la dette, légèrement supérieure par rapport à l'augmentation des capitaux propres.

■ Le **ratio des actifs de trésorerie (TAR)** compare le total des actifs financiers après swap aux capitaux propres prudentiels. Le total des actifs de trésorerie comprend l'encours total des portefeuilles d'actifs financiers (long terme, moyen terme et court terme) après swap : dépôts bancaires, repos, nostri, collatéraux exclus. La limite est fixée à 5 fois les Capitaux propres prudentiels de la CEB, soit € 16,1 milliards. Le ratio s'élève à 2,68 au 31 décembre 2021, en légère hausse par rapport à 2,62 au 31 décembre 2020.

[5] Les Capitaux propres prudentiels sont représentés par le capital versé, réserves et résultat net de la Banque.

[6] Les Actifs pondérés des risques sont les actifs de la Banque ou les expositions hors bilan, pondérés en fonction de la notation de crédit externe ou des modèles de risque internes de la Banque.

[7] Les Fonds propres de la CEB se composent du Capital souscrit, des Réserves et du Résultat net.

Liquidité

■ Le **ratio de liquidité à court terme** mesure la capacité de la Banque à gérer ses besoins nets de liquidité à différentes échéances de temps pendant une situation de stress du marché ou pendant une période prolongée de ralentissement économique. L'analyse du "gap de liquidité" potentiel entre les sources[8] (actifs liquides) et les emplois[9] de trésorerie (besoins de liquidité) est effectuée sur une base prospective sur différentes périodes : un, trois, six et douze mois, donc stressés sur des marchés défavorables et des conditions économiques négatives en appliquant des "haircuts" de risque en fonction de la classe d'actifs, la notation et la maturité. La limite minimale des actifs liquides est fixée à 100% des besoins nets de liquidité pour chaque période.

Au 31 décembre 2021, le ratio de liquidité à court terme s'élève à 387% pour la période de 1 mois (414% en 2020), 207% pour la période de 3 mois (204% en 2020), 162% pour la période de 6 mois (174% en 2020) et 118% pour la période d'un an (116% en 2020).

■ La **période d'autosuffisance** mesure la période pendant laquelle la Banque est en mesure de couvrir les besoins planifiés de trésorerie nettes stressées sans avoir à se refinancer ou à céder/mettre en pension des actifs. La limite est fixée à > 6 mois.

Au 31 décembre 2021, l'indicateur atteint 9 mois par rapport à 7 mois au 31 décembre 2020.

Risque de crédit (marché)

■ La **notation de crédit interne minimale** définit la notation minimale à la date d'achat requise pour les transactions avec des émetteurs, débiteurs et contreparties de la Banque. La notation de crédit interne minimale de la Banque pour les investissements à court terme est fixée à > 7,0 (A-)[10] et pour les investissements à long terme à > 8,0 (A+)[11]. Au 31 décembre 2021, aucune contrepartie/transaction était notée en-dessous du seuil défini à la date d'achat, comme c'était le cas au 31 décembre 2020. Par conséquent, la notation de crédit interne de la Banque est restée dans les limites établies.

Risque de taux d'intérêts

■ La **sensibilité de la valeur économique** mesure la variation de la valeur économique de la Banque, y compris des fonds propres (risque de marché (RM)[12]) sous l'effet d'un choc de +/- 10 points de base sur les taux d'intérêt. Sa valeur absolue est fixée à < 0,5% des fonds propres (RM), soit € 18,5 millions. Au 31 décembre 2021, la sensibilité de la valeur économique de la Banque se situe à hauteur de - € 6,3 millions comparé à - € 6,6 millions pour une valeur absolue de € 18,0 millions au 31 décembre 2020, bien dans le respect des limites définies.

Risque de taux de change

■ La **position nette ouverte en devise**[13] mesure le montant total des postes de l'actif diminué du montant total des postes du passif libellés en devises étrangères, au bilan et hors-bilan. Sa valeur absolue est fixée à < € 1 million pour chaque devise. Au 31 décembre 2021, la position nette ouverte dans toutes les devises se situe en-dessous de € 1 million, comme c'était le cas au 31 décembre 2020.

[8] Sources de trésorerie : retrait des espèces disponibles et des placements interbancaires à court terme, remboursement ou cession de titres liquides non grevés de haute qualité et remboursement des prêts.
[9] Emplois de trésorerie : émission de remboursement, décaissement d'engagements financiers et obligations de rembourser des espèces reçues en tant que collatéraux sur les produits dérivés (montants collatéraux).
[10] Pour les échéances à moins de 3 mois, la notation de crédit interne minimale est de 6,0 (BBB) pour les obligations souveraines et de 6,5 (BBB+) pour les dépôts à court terme.
[11] Pour les échéances supérieures à 2 ans la notation interne minimale est de 7,0 (A-) pour des titres émis par un État, une administration publique, une autorité locale, un organisme public, une entité supranationale ou une institution financière.
[12] Fonds propres (RM) : capital appelé, réserves, résultat net, montant du compte de dividendes sociaux et provisions pour avantages postérieurs à l'emploi.
[13] À la fin du mois.

NOTE D - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments financiers dérivés de couverture

Les instruments financiers dérivés de couverture de la Banque dont la relation de couverture n'est pas reconnue par la norme IFRS 9 sont enregistrés dans la rubrique du bilan "Instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IFRS 9 sont de juste valeur (*fair value hedge*) ou de flux de trésorerie (*cash flow hedge*) et sont enregistrées dans la rubrique du bilan "Instruments financiers dérivés de couverture". Ces opérations couvrent des actifs et passifs financiers (prêts, actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et émissions obligataires).

Les instruments financiers à terme se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme.

En application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", la CEB a ajusté les modalités d'évaluation liées au :

- risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (*Credit Valuation Adjustment* – CVA) ;
- risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (*Debit Valuation Adjustment* – DVA) ; et
- risque de crédit propre dans la valorisation des dettes émises (*Own Credit Adjustment* – OCA).

Au 31 décembre 2021, la CEB a enregistré un ajustement de la juste valeur des instruments dérivés d'un montant de € 145 milliers à l'actif pour la DVA (31 décembre 2020 : € 179 milliers) et de € 1 039 milliers au passif au titre de la CVA (31 décembre 2020 : € 936 milliers). Ces ajustements ont été enregistrés en contrepartie du compte de résultat.

L'OCA est un ajustement qui s'applique aux dettes émises comptabilisées à la juste valeur et qui reflète le risque de défaut de la CEB. Étant donné que les dettes représentées par un titre émis par la CEB sont désignées au coût amorti, l'OCA est égal à zéro.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par résultat et des instruments financiers dérivés de couverture :

En milliers d'euros

31 décembre 2021	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments financiers dérivés de taux d'intérêt	1 963	(174)
Instruments financiers dérivés de change	441 142	(135 565)
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	145	
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)		(1 039)
Total	**443 250**	**(136 778)**
Instruments financiers dérivés de couverture		
Instruments financiers dérivés de taux d'intérêt	531 751	(362 644)
Instruments financiers dérivés de change	169 182	(115 615)
Total	**700 933**	**(478 259)**

En milliers d'euros

31 décembre 2020	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments financiers dérivés de taux d'intérêt	2 038	(109)
Instruments financiers dérivés de change	156 397	(547 994)
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	179	
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)		(936)
Total	**158 614**	**(549 039)**
Instruments financiers dérivés de couverture		
Instruments financiers dérivés de taux d'intérêt	671 307	(607 128)
Instruments financiers dérivés de change	320 926	(44 764)
Total	**992 233**	**(651 892)**

NOTE E - Actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des actifs et passifs financiers selon la règle d'évaluation comptable ainsi que leur juste valeur :

En milliers d'euros

31 décembre 2021	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres recyclables	À la juste valeur par capitaux propres non-recyclables	Au coût amorti	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales				2 044 716	2 044 716	2 044 716
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	443 250				443 250	443 250
Instruments financiers dérivés de couverture	700 933				700 933	700 933
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		3 703 635	1 042		3 704 677	3 704 677
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et autres créances				21 116 510	21 116 510	21 116 510
Titres de dette				1 570 816	1 570 816	1 872 883
Total de l'actif financier	**1 144 183**	**3 703 635**	**1 042**	**24 732 042**	**29 580 902**	**29 882 969**
Passif						
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	136 778				136 778	136 778
Instruments financiers dérivés de couverture	478 259				478 259	478 259
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle				70 675	70 675	70 675
Dettes représentées par un titre				24 824 467	24 824 467	24 591 781
Compte de dividendes sociaux				47 169	47 169	47 169
Total du passif financier	**615 037**			**24 942 311**	**25 557 348**	**25 324 662**

En milliers d'euros

31 décembre 2020	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres recyclables	À la juste valeur par capitaux propres non-recyclables	Au coût amorti	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales				1 060 252	1 060 252	1 060 252
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	158 614				158 614	158 614
Instruments financiers dérivés de couverture	992 233				992 233	992 233
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		4 034 352	1 095		4 035 447	4 035 447
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et autres créances				19 436 936	19 436 936	19 436 936
Titres de dette				1 785 361	1 785 361	2 192 620
Total de l'actif financier	**1 150 847**	**4 034 352**	**1 095**	**22 282 549**	**27 468 843**	**27 876 102**
Passif						
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	549 039				549 039	549 039
Instruments financiers dérivés de couverture	651 892				651 892	651 892
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle				130 606	130 606	130 606
Dettes représentées par un titre				22 772 270	22 772 270	22 002 971
Compte de dividendes sociaux				49 749	49 749	49 749
Total du passif financier	**1 200 931**			**22 952 625**	**24 153 556**	**23 384 257**

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ou titres de dette au coût amorti n'a été donné en garantie en 2021 et en 2020.

NOTE F - Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

En application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", la CEB a ajusté le cadre de mesure de la valeur de marché de ses instruments financiers en y intégrant son risque de contrepartie (CVA) et son risque de crédit propre (DVA et OCA), comme indiqué dans la note D.

La Banque regroupe ses actifs et passifs financiers en trois niveaux hiérarchiques qui traduisent la fiabilité de la mesure de leur valeur de marché.

Pour déterminer leur niveau de juste valeur, la CEB s'appuie sur le niveau de juste valeur fourni par un fournisseur de données externe, qui est basé sur l'ensemble des règles décrites ci-dessous :

Niveau 1 : actifs et passifs liquides ainsi que les instruments financiers cotés disposant d'un prix sur un marché actif ;

Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent les prix cotés pour des actifs ou passifs similaires sur des marchés actifs, les prix cotés pour des actifs ou passifs identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou les données d'entrée autres que les prix cotés mais qui sont observables pour l'instrument financier (courbes de taux d'intérêt observables, courbes de taux de rendement observables et spreads de crédit) ;

Niveau 3 : instruments financiers dont la valorisation dépend de paramètres non observables. Ce niveau comprend les prêts dont les conditions de décaissement sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières supranationales. Compte tenu de son statut de créancier privilégié, la Banque ne cède pas ce type de créance. De plus, l'évolution des taux de marché a peu d'incidence sur la juste valeur de ces opérations car la majeure partie des prêts est à taux d'intérêt variable (y compris avec opérations de couverture). La Banque estime donc que la valeur de marché de ces créances correspond à leur valeur nette comptable.

Au 31 décembre 2021, s'appuyant sur le niveau de juste valeur d'un fournisseur de données externe, qui est basé sur les règles décrites ci-dessus, la CEB a enregistré des transferts de hiérarchie sur les instruments suivants : Concernant les titres de dette émise au passif, € 940 714 milliers ont été transférés du niveau 1 au niveau 2. Concernant les titres de dette à l'actif qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres, € 128 333 milliers ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 et € 163 666 milliers ont été transférés du niveau 2 au niveau 1. Enfin, concernant les titres de dette à l'actif comptabilisés au coût amorti, € 10 500 milliers ont été transférés du niveau 2 au niveau 1.

Les instruments financiers, évalués à leur juste valeur, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros

31 décembre 2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	2 044 716			2 044 716
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		443 250		443 250
Instruments financiers dérivés de couverture		700 933		700 933
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 756 496	948 181		3 704 677
Actifs financiers au coût amorti				
Prêts et autres créances			21 116 510	21 116 510
Titres de dette	1 865 904	6 979		1 872 883
Total de l'actif financier	**6 667 116**	**2 099 343**	**21 116 510**	**29 882 969**
Passif				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		136 778		136 778
Instruments financiers dérivés de couverture		478 259		478 259
Passifs financiers au coût amorti				
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	44 008	26 667		70 675
Dettes représentées par un titre	21 344 323	3 247 458		24 591 781
Compte de dividendes sociaux	47 169			47 169
Total du passif financier	**21 435 500**	**3 889 162**		**25 324 662**

En milliers d'euros

31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	1 060 252			1 060 252
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		158 614		158 614
Instruments financiers dérivés de couverture		992 233		992 233
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 132 881	1 902 566		4 035 447
Actifs financiers au coût amorti				
Prêts et autres créances			19 436 936	19 436 936
Titres de dette	2 174 648	17 972		2 192 620
Total de l'actif financier	**5 367 781**	**3 071 385**	**19 436 936**	**27 876 102**
Passif				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		549 039		549 039
Instruments financiers dérivés de couverture		651 892		651 892
Passifs financiers au coût amorti				
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	90 606	40 000		130 606
Dettes représentées par un titre	20 738 471	1 264 500		22 002 971
Compte de dividendes sociaux	49 749			49 749
Total du passif financier	**20 878 826**	**2 505 431**		**23 384 257**

NOTE G - Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2021, aucune opération n'a fait l'objet de compensation au bilan de la CEB. La Banque n'a pas de contrats de compensation répondant aux critères de l'amendement de l'IAS 32.

Le tableau ci-dessous présente les montants nets des actifs et passifs financiers, ainsi que leurs montants nets après la prise en compte des opérations faisant l'objet de conventions-cadre (dépôts d'espèces ou titres reçus dans le cadre des contrats collatéraux de swaps et de prêts), au sens de l'amendement de l'IFRS 7 :

En milliers d'euros

31 décembre 2021	Montants nets des actifs et passifs financiers	Dépôts de garantie versés / reçus	Titres reçus en garantie	Montants nets
Actif				
Prêts au coût amorti	19 019 840		(227 845)	18 791 995
Instruments financiers dérivés	1 144 183	(540 769)		603 414
Dépôts de garantie versés	67 463	(67 510)		(47)
Autres actifs non soumis à compensation	9 483 371			9 483 371
Total de l'actif	**29 714 857**	**(608 279)**	**(227 845)**	**28 878 733**
Dettes				
Instruments financiers dérivés	615 037	(67 510)		547 527
Dépôts de garantie reçus	540 534	(540 769)		(235)
Autres dettes non soumises à compensation	25 325 614			25 325 614
Total dettes	**26 481 185**	**(608 279)**		**25 872 906**

En milliers d'euros

31 décembre 2020	Montants nets des actifs et passifs financiers	Dépôts de garantie versés / reçus	Titres reçus en garantie	Montants nets
Actif				
Prêts au coût amorti	17 919 658		(375 768)	17 543 890
Instruments financiers dérivés	1 150 847	(298 529)	(27 929)	824 389
Dépôts de garantie versés	421 361	(421 607)		(246)
Autres actifs non soumis à compensation	8 467 402			8 467 402
Total de l'actif	**27 959 268**	**(720 136)**	**(403 697)**	**26 835 435**
Dettes				
Instruments financiers dérivés	1 200 931	(421 607)		779 324
Dépôts de garantie reçus	298 417	(298 529)		(112)
Autres dettes non soumises à compensation	23 327 743			23 327 743
Total dettes	**24 827 091**	**(720 136)**		**24 106 955**

NOTE H - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et au coût amorti

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Au 31 décembre 2021, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont composés des titres de dette pour un montant de € 3,7 milliards (31 décembre 2020 : € 4,0 milliards) et des instruments de capitaux propres pour un montant de € 1,0 million (31 décembre 2020 : € 1,1 million).

En milliers d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Valeur brute comptable	3 626 180	3 905 718
Plus ou moins values latentes	79 088	130 202
Provisions pour dépréciation (*)	(591)	(473)
Total	**3 704 677**	**4 035 447**
(*) *dont étape 1*	*(591)*	*(473)*
dont étape 2		
dont étape 3		

Actifs financiers au coût amorti

En milliers d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
Prêts consentis aux établissements de crédit		
Valeur brute comptable	7 358 451	8 620 828
Provisions pour dépréciation	(3 364)	(6 515)
Valeur nette comptable	7 355 087	8 614 313
Prêts consentis à la clientèle		
Valeur brute comptable	11 593 863	8 840 235
Provisions pour dépréciation	(8 492)	(11 548)
Valeur nette comptable	11 585 371	8 828 687
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés	79 382	476 658
Total des prêts	**19 019 840**	**17 919 658**
Autres créances		
Comptes à vue - valeur brute comptable	6 541	6 620
Provisions pour dépréciation	(2)	(2)
Valeur nette comptable	6 539	6 618
Dépôts à terme - valeur brute comptable	2 090 489	1 510 814
Provisions pour dépréciation	(358)	(154)
Valeur nette comptable	2 090 131	1 510 660
Total des autres créances	**2 096 670**	**1 517 278**
Titres de dette		
Valeur brute comptable	1 570 922	1 785 466
Provisions pour dépréciation	(106)	(105)
Valeur nette comptable	1 570 816	1 785 361
Total des titres de dette	**1 570 816**	**1 785 361**

Au 31 décembre 2021, les prêts sont garantis à hauteur de € 6,8 milliards (31 décembre 2020 : € 6,8 milliards). Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

Actifs financiers au coût amorti par étape

En milliers d'euros

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette
Prêts envers les établissements de crédit	7 358 451	(3 364)	7 355 087	8 620 828	(6 515)	8 614 313
Étape 1	7 358 451	(3 364)	7 355 087	8 620 828	(6 515)	8 614 313
Étape 2						
Étape 3						
Prêts envers la clientèle	11 593 863	(8 492)	11 585 371	8 840 235	(11 548)	8 828 687
Étape 1	11 593 863	(8 492)	11 585 371	8 840 235	(11 548)	8 828 687
Étape 2						
Étape 3						
Autres créances	2 097 030	(360)	2 096 670	1 517 434	(156)	1 517 278
Étape 1	2 097 030	(360)	2 096 670	1 517 434	(156)	1 517 278
Étape 2						
Étape 3						
Titres de dette	1 570 922	(106)	1 570 816	1 785 466	(105)	1 785 361
Étape 1	1 570 922	(106)	1 570 816	1 785 466	(105)	1 785 361
Étape 2						
Étape 3						

Au cours de l'exercice 2021, aucun défaut n'est survenu dans le portefeuille de la Banque. En outre, la Banque n'a pas identifié d'augmentation significative du risque de crédit au sens de la norme IFRS 9, entraînant un transfert de l'étape 1 à l'étape 2 ou à l'étape 3.

Encours des prêts et engagements de financement par pays

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement par pays de localisation de l'emprunteur, bonifiés ou non par le Compte de dividendes sociaux, est présentée dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	Encours				Engagements de financement	
	31/12/2021	%	31/12/2020	%	31/12/2021	31/12/2020
Espagne	1 902 098	10,06	2 032 854	11,67	780 244	810 707
Pologne	1 509 260	7,98	1 726 137	9,91	507 400	613 247
France	1 497 110	7,91	1 295 410	7,43	939 916	627 708
Turquie	1 265 829	6,69	1 336 014	7,67	220 000	100 000
Allemagne [1]	1 200 106	6,34	1 004 528	5,76	592 362	751 562
Italie [2]	1 114 816	5,89	753 581	4,32	510 460	994 681
Belgique	1 095 509	5,79	995 482	5,71		170 000
République slovaque	1 064 915	5,63	1 139 366	6,54	136 674	257 174
Pays-Bas	1 002 414	5,30	877 947	5,04	20 000	185 083
République tchèque	762 336	4,03	744 491	4,27	130 000	235 000
Hongrie	696 919	3,68	686 016	3,94	103 386	149 386
Lituanie	638 982	3,38	423 787	2,43	127 080	316 200
Croatie	622 734	3,29	439 060	2,52	74 500	308 006
Finlande	595 586	3,15	536 457	3,08	272 000	137 300
Roumanie	555 963	2,94	617 831	3,55	499 551	513 501
Serbie	467 740	2,47	241 879	1,39	482 161	685 161
Suède	462 046	2,44	334 399	1,92	100 000	388 502
Irlande	387 981	2,05	396 146	2,27	168 700	218 700
Chypre	361 195	1,91	413 135	2,37	34 000	41 049
Portugal	299 342	1,58	287 909	1,65	249 500	244 700
Bulgarie	248 434	1,31	293 902	1,69		
Grèce	218 500	1,16	157 500	0,90	53 500	112 500
Estonie	150 898	0,80	3 841	0,02	75 000	225 000
Slovénie	140 400	0,74	125 272	0,72		35 000
Macédoine du Nord	107 671	0,57	107 599	0,62	25 500	46 653
Bosnie-Herzégovine	100 252	0,53	88 395	0,51	15 717	34 612
Monténégro	94 225	0,50	59 591	0,34	22 978	62 330
Moldova (République de)	84 975	0,45	48 376	0,28	79 648	121 775
Albanie	83 033	0,44	94 310	0,54	17 980	2 980
Islande	74 405	0,39	83 663	0,48		
Kosovo	35 000	0,19	17 784	0,10	25 000	17 216
Lettonie	25 500	0,13	22 600	0,13	9 000	14 400
Géorgie	20 013	0,11	19 478	0,11	23 058	26 308
Andorre	12 000	0,06	8 400	0,05		3 600
Saint-Marin	9 533	0,05	7 000	0,04		3 000
Malte	8 700	0,05			20 300	
Danemark			6 667	0,04		
Total	**18 916 422**	**100,00**	**17 426 805**	**100,00**	**6 315 613**	**8 453 040**

[1] *dont € 3,1 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : € 4,2 millions)*
[2] *dont € 19,8 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : € 25,0 millions)*

Encours des prêts et engagements de financement par pays, bénéficiant de bonifications de taux d'intérêt ou de garantie du CDS

L'encours des prêts et engagements de financement bénéficiant de bonifications de taux d'intérêt ou de garanties de prêts du Compte de dividendes sociaux, répartis par pays de localisation de l'emprunteur, sont présentés ci-dessous :

En milliers d'euros

	Encours		Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2021**	**31/12/2020**	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Turquie	405 667	434 000		
Pologne	156 971	177 426		6 220
Bosnie-Herzégovine	89 806	100 006	4 717	23 612
Roumanie	62 995	89 917	7 121	7 621
Albanie	41 302	50 888		
Kosovo	35 000	37 000		17 216
Moldova (République de)	30 302	34 765	1 333	8 461
Croatie	26 838	31 085		
Macédoine du Nord	21 811	22 226	500	
Italie	6 400	4 200		
Serbie	4 888	7 732		
Bulgarie	3 309	4 068		
Géorgie	1 875	4 167	1 250	2 500
Grèce	1 000		1 000	
Total	**888 164**	**997 480**	**15 921**	**65 630**

Les bonifications de taux d'intérêt sont présentées dans la note L.

NOTE I - Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros

	Terrains et constructions (*)	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2021	37 687	15 035	8 008	32 816	93 545
Acquisitions		98	377	4 616	5 091
Autres mouvements		(20)	(220)	(343)	(583)
Au 31 décembre 2021	**37 687**	**15 113**	**8 165**	**37 089**	**98 053**
Amortissements					
Au 1er janvier 2021	(564)	(11 127)	(6 669)	(15 721)	(34 081)
Dotations de l'exercice	(288)	(771)	(499)	(5 113)	(6 671)
Autres mouvements			(11)		(11)
Au 31 décembre 2021	**(852)**	**(11 898)**	**(7 179)**	**(20 834)**	**(40 763)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2021	**36 835**	**3 215**	**986**	**16 254**	**57 290**

En milliers d'euros

	Terrains et constructions (*)	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2020	37 679	15 202	7 863	27 109	87 852
Acquisitions	8	692	1 102	5 955	7 757
Autres mouvements		(859)	(957)	(248)	(2 064)
Au 31 décembre 2020	**37 687**	**15 035**	**8 008**	**32 816**	**93 545**
Amortissements					
Au 1er janvier 2020	(279)	(11 059)	(6 793)	(11 897)	(30 029)
Dotations de l'exercice	(285)	(830)	(807)	(3 824)	(5 746)
Autres mouvements		762	931		1 694
Au 31 décembre 2020	**(564)**	**(11 127)**	**(6 669)**	**(15 721)**	**(34 081)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2020	**37 123**	**3 908**	**1 339**	**17 094**	**59 464**

(*) *Les "terrains et constructions" représentent l'immeuble du siège de la Banque situé au 55 avenue Kléber à Paris. En application de l'IFRS 16, un contrat de location est également inclus dans ce poste. La valeur brute du droit d'utilisation pour ce contrat s'élève à € 1,0 million au 31 décembre 2021 et l'amortissement à - € 852 milliers (31 décembre 2020 : € 1,0 million et - € 564 milliers respectivement).*

NOTE J - Autres actifs et autres passifs

En milliers d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs		
Dépôts de garantie versés (*)	67 463	421 361
Débiteurs divers	2 762	4 639
Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir	1 422	2 132
Charges constatées d'avance	2 297	2 065
Actifs divers	2 721	764
Total	**76 665**	**430 961**
Autres passifs		
Dépôts de garantie reçus (*)	540 534	298 417
Créditeurs divers (**)	12 655	14 095
Passifs divers	2 596	855
Total	**555 785**	**313 367**

(*) *La Banque reçoit et verse des garanties sous forme de dépôts ou de titres dans le cadre de contrats de collatéralisation. Au 31 décembre 2021, la CEB a :*
- *versé € 67,5 millions de garanties sous forme de dépôts (31 décembre 2020 : € 421,4 millions),*
- *reçu € 540,5 millions de garanties sous forme de dépôts (31 décembre 2020 : € 298,4 millions) et € 227,8 millions sous forme de titres (31 décembre 2020 : € 403,7 millions).*

(**) *Dont € 1,0 million de passif locatif représentant la valeur brute des loyers à verser et - € 852 milliers d'amortissement de la dette, au titre de l'IFRS 16 (31 décembre 2020 : € 1,0 million pour le passif locatif et - € 564 milliers pour l'amortissement de la dette). Aussi, en 2021, deux montants (de € 0,5 million respectivement € 0,6 million ont diminué de ce poste et transférés vers le poste "Commissions" du Compte de résultat. Ces montants représentaient des montants disponibles et non utilisées relatives aux comptes fiduciaires.*

NOTE K - Passifs financiers au coût amorti

En milliers d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Comptes rémunérés	44 008	90 606
Emprunts et comptes à terme	26 667	40 000
Total	**70 675**	**130 606**
Dettes représentées par un titre au coût amorti		
Emprunts obligataires	24 439 069	21 843 305
Dettes rattachées	148 523	154 572
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	236 875	774 393
Total	**24 824 467**	**22 772 270**

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

Dans le cadre de nombreux accords de contribution bilatéraux et multilatéraux signés avec des donateurs, la CEB reçoit des contributions destinées à financer, par le biais de dons, des activités conformes à ses objectifs. Les contributions reçues des donateurs sont déposées sur des comptes ouverts dans les livres de la CEB.

En règle générale, les donateurs sont essentiellement des États membres de la CEB et de l'Union européenne.

La Banque intervient en tant que gestionnaire de ces comptes. À ce titre, elle traite et enregistre les mouvements affectant ces comptes et contrôle les soldes disponibles. Dans le cadre de ces activités, la CEB peut percevoir des commissions d'administration.

La CEB n'est pas exposée à un risque de crédit sur ces comptes dans la mesure où elle ne prend aucun engagement de don avec un bénéficiaire sans avoir préalablement reçu un engagement de contribution provenant d'un ou de plusieurs donateurs.

Au 31 décembre 2021, la Banque gérait 28 comptes rémunérés (2020 : 25) représentant un solde de € 44,0 millions (2020 : € 90,6 millions). Les ressources de ces comptes atteignent au total € 393,7 millions (2020 : € 383,5 millions), tandis que les décaissements s'élèvent à € 349,7 millions (2020 : € 292,9 millions).

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des flux et des engagements des comptes administrés par la CEB, répartis en deux catégories :

- Programmes/Comptes alimentés par des pays donateurs,
- Programmes/Comptes alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne.

En milliers d'euros

	Ressources[1]	Décaissements[2]	31/12/2021	Engagements à recevoir[3]	Engagements à payer[3]
Programmes/Comptes alimentés par des pays donateurs	42 756	(32 712)	10 044		2 020
Programmes/Comptes alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne	350 976	(317 012)	33 964	97 202	111 046
Total	**393 732**	**(349 724)**	**44 008**	**97 202**	**113 066**

En milliers d'euros

	Ressources[1]	Décaissements[2]	31/12/2020	Engagements à recevoir[3]	Engagements à payer[3]
Programmes/Comptes alimentés par des pays donateurs	42 460	(30 227)	12 233		2 647
Programmes/Comptes alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne	341 026	(262 653)	78 373	100 852	78 605
Total	**383 486**	**(292 880)**	**90 606**	**100 852**	**81 252**

(1) *Comprend les contributions reçues des donateurs et les intérêts courus,*
(2) *Comprend les dons décaissés en faveur des projets, les commissions versées et les fonds restitués aux donateurs,*
(3) *Les engagements à recevoir et à payer concernent uniquement les projets en cours.*

Le tableau suivant présente le détail des comptes rémunérés repartis sur les deux catégories suivantes :

En milliers d'euros

Programme/Compte	Donateur(s)	Année d'ouverture	Ressources	Décaissements	31/12/2021	31/12/2020
Programmes/Comptes alimentés par des pays donateurs						
Fonds d'investissement social vert	CEB, République tchèque	2020	5 047		5 047	5 000
Fonds italien pour des projets innovants	Italie	2017	1 000	(512)	488	873
Fonds pour les migrants et les réfugiés	Albanie, Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Espagne, France, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pologne, République slovaque, République tchèque, Saint- Marin, Saint-Siège, Suède, BEI, CEB	2015	28 665	(27 777)	888	2 025
Compte slovaque pour la croissance inclusive	République slovaque	2016	4 000	(1 766)	2 234	2 681
Compte fiduciaire espagnol pour la cohésion sociale	Espagne	2009	4 044	(2 657)	1 387	1 654
Sous total Programmes/Comptes alimentés par des pays donateurs			**42 756**	**(32 712)**	**10 044**	**12 233**

En milliers d'euros

Programme/Compte	Donateur(s)	Année d'ouverture	Ressources	Décaissements	31/12/2021	31/12/2020
Programmes/Comptes alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne						
Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)						
RHP Fund Country Account - BiH	Allemagne, Italie, Union européenne	2012	63 000	(56 035)	6 965	20 987
RHP Fund Country Account - BiH & SRB	Suisse	2019	850	(850)		829
RHP Fund Country Account - Croatia	Union européenne	2013	9 303	(9 147)	156	156
RHP Fund Country Account - Montenegro	Allemagne, Union européenne	2013	3 500	(2 306)	1 194	1 194
RHP Fund Country Account - Serbia	Allemagne, Union européenne	2013	69 000	(67 022)	1 978	16 615
RHP Fund Regional Account	États-Unis, Turquie, Union européenne	2012	47 257	(40 480)	6 777	10 558
RHP Fund Sub-Regional Account	Allemagne, Danemark, Luxembourg, Norvège, Suisse, Union européenne	2012	53 846	(48 242)	5 604	7 197
RHP Implementation	Union européenne	2013	25 120	(24 660)	460	460
RHP Implementation 2	Union européenne	2017	13 107	(12 520)	587	1 505
RHP Implementation Support Fund Account	Suisse	2019	500	(2)	498	500
RHP Implementation Support Fund - ODA Account	Allemagne, Norvège	2019	1 641	(805)	836	1 641
Special Account RHP Republic of Cyprus	Chypre	2012	50	(1)	49	49
Special Account RHP Czech Republic	Czech Republic	2013	84	(40)	44	44
Special Account RHP Hungary	Hongrie	2014	30	(1)	29	29
Special Account RHP Slovak Republic	République slovaque	2012	40	(27)	13	15
Partenariat pour la promotion de l'efficacité énergétique et de l'environnement en Europe Orientale (E5PR)						
Reconstruction et réhabilitation d'écoles publiques et amélioration des normes énergétiques, Tbilissi, Géorgie	Union européenne Autres Donateurs	2016	1 000	(1 000)		
Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux (ELENA)						
CEB-ELENA 2012	Union européenne	2012	1 000	(726)	274	274
Facilité en faveur des réfugiés en Turquie (FRIT)						
Compte pour les réfugiés en Turquie	Union européenne	2017	50 000	(49 663)	337	15 991
Renforcer les infrastructures de soins de santé pour tous	Union européenne	2020	7 506	(553)	6 953	
Instrument d'Aide de Pré-adhésion (IAP) / Cadre d'Investissement en faveur des Balkans Occidentaux (WBIF)						
WBIF : construction d'établissements pénitentiaires en Serbie	Union européenne Autres Donateurs	2015	1 430	(1 341)	89	329
WBIF : personnes vulnérables vivant en centres d'hébergement en Bosnie-Herzégovine	Union européenne Autres Donateurs	2014	1 200	(1 200)		
WBIF: programme de rénovation énergétique de bâtiments de l'administration centrale - EERPCGB	Union européenne Autres Donateurs	2020	312	(312)		
Facilité en faveur des populations roms						
Logement et autonomisation des Roms (HERO)	Union européenne	2021	1 200	(79)	1 121	
Sous-total Programmes/Comptes alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne			**350 976**	**(317 012)**	**33 964**	**78 373**
Total Comptes rémunérés			**393 732**	**(349 724)**	**44 008**	**90 606**

NOTE L - Compte de dividendes sociaux

La Banque utilise le CDS pour financer quatre types de dons :

- des bonifications d'intérêt sur prêts consentis par la Banque,
- des garanties pour soutenir le financement par la Banque de projets à fort impact social,
- de l'assistance technique dans le cadre de projets financés par la CEB,
- des contributions.

Les dons financés par le CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Les dons peuvent atteindre € 2 millions chacun, à l'exception des contributions qui sont limitées à € 500 milliers. Les approbations annuelles par pays, tous volets confondus, ne peuvent excéder 10% des ressources du CDS disponibles pour approbation.

Au 31 décembre 2021, le détail de ces sous-comptes est le suivant :

En milliers d'euros

Volets du CDS	31/12/2021	31/12/2020
Bonifications de prêts approuvés	13 047	15 476
Disponible pour la bonification	1 640	1 640
Bonifications d'intérêt de prêts	14 687	17 116
Garanties de prêts approuvés	7 483	4 696
Disponible pour les garanties	15 790	18 576
Garanties de prêts	23 273	23 272
Approbations pour assistance technique	1 091	1 543
Disponible pour assistance technique	5 798	5 498
Assistance technique	6 889	7 041
Contributions approuvées		
Disponible pour contributions	2 320	2 320
Contributions	2 320	2 320
Total	**47 169**	**49 749**

Financement

Le CDS peut être alimenté par :

a) des contributions reçues des États membres de la CEB sous forme de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque,
b) des contributions volontaires d'États membres de la Banque, après accord du Conseil d'administration, et
c) des contributions volontaires d'États membres du Conseil de l'Europe et d'États non-membres ou d'institutions internationales, après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

NOTE M - Provisions

En milliers d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
Provisions		
Provision sur engagements sociaux	366 291	356 440
Provision pour dépréciation des engagements de financement (note T)	1 761	3 728
Total	**368 052**	**360 168**

Evolution de la provision sur engagements sociaux

La Banque administre un régime de pension et d'autres avantages postérieurs à l'emploi qui concernent l'assurance maladie, l'ajustement fiscal et la cessation anticipée d'activité. Le montant de l'engagement au titre de chaque avantage postérieur à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2021 sur la base des données individuelles au 30 juin 2021.

La situation financière des avantages postérieurs à l'emploi est la suivante :

En milliers d'euros

	Régime de pension	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Provision au 1er janvier 2021	**299 437**	**57 003**	**356 440**
Coûts de services rendus	12 459	2 685	15 144
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	4 105	767	4 872
Variation des écarts actuariels comptabilisée directement en capitaux propres	(2 388)	(1 248)	(3 636)
Prestations versées	(4 812)	(1 717)	(6 529)
Provision au 31 décembre 2021	**308 801**	**57 490**	**366 291**

	Régime de pension	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Provision au 1er janvier 2020	**267 539**	**51 242**	**318 781**
Coûts de services rendus	11 486	3 043	14 529
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	4 056	771	4 827
Variation des écarts actuariels comptabilisée directement en capitaux propres	20 249	3 327	23 576
Prestations versées	(3 893)	(1 380)	(5 273)
Provision au 31 décembre 2020	**299 437**	**57 003**	**356 440**

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi figurent ci-dessous :

Informations diverses	2021	2020
Taux d'intérêt d'actualisation	1,50%	1,25%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de revalorisation des pensions	1,75%	1,75%
Taux d'augmentation des traitements	3,50%	3,50%
Taux de cotisations patronales assurance maladie	6,28%	6,28%
Duration moyenne	22,20	21,70

Test de sensibilité

Les tableaux suivants présentent la sensibilité de l'engagement (*Projected Benefit Obligation* - PBO) lié aux avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2021, ainsi que les coûts de services de l'année, les coûts d'intérêts et les prestations estimées pour l'année 2022, calculés selon une variation des hypothèses de taux d'actualisation de -/+ 0,25% :

En milliers d'euros

Régime de pension	PBO 31/12/2021	Coûts de services 2022	Coût d'intérêts sur PBO 2022	Prestations estimées 2022	PBO 31/12/2022
Taux d'actualisation -0,25%	325 083	12 919	4 026	(6 045)	335 983
Taux d'actualisation +0,25%	293 642	11 364	5 086	(6 038)	304 054

Au 31 décembre 2021, une baisse du taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une hausse de l'engagement lié au régime de pension de 5,3%. Une hausse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une baisse de cet engagement de 4,9% à cette date.

En milliers d'euros

Autres avantages postérieurs à l'emploi	PBO 31/12/2021	Coûts de services 2022	Coût d'intérêts sur PBO 2022	Prestations estimées 2022	PBO 31/12/2022
Taux d'actualisation -0,25%	60 661	2 490	745	(2 092)	61 804
Taux d'actualisation +0,25%	54 549	2 175	936	(2 092)	55 567

Au 31 décembre 2021, une baisse du taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une hausse de l'engagement lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi de 5,5%. Une hausse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une baisse de cet engagement de 5,1% à cette date.

NOTE N - Capital

Gestion du capital

Conformément au Statut (Article III), tout État européen (État membre ou non du Conseil de l'Europe) et toute institution internationale à vocation européenne peut, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de € 1 000.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque et souscrit au nombre de titres de participation fixé en accord avec le Conseil de direction. Tout État devenant membre de la Banque confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole Additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe,
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut - article III).

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital, il détermine également celles relatives aux augmentations de capital. Les conditions et modalités d'un retrait éventuel d'un État membre sont définies dans le Statut de la CEB (article XV). La Banque n'a jamais reçu une telle demande. Sur cette base et conformément à l'amendement de l'IAS 32 de février 2008, ces titres de participation sont classés en instruments de capitaux propres.

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution des pays candidats à l'adhésion à la Banque au budget de l'Accord partiel du Conseil de l'Europe sur la CEB.

Le capital souscrit de la Banque est constitué du capital versé et du capital appelable. Le capital libéré est la part du capital payable lors de l'adhésion à la Banque sur décision du Conseil de direction sur proposition du Conseil d'administration. En ce qui concerne le capital appelable, il convient de noter qu'il n'y a jamais eu d'appel au capital de la Banque.

L'adéquation du capital de la Banque au niveau des risques liés à ses activités est mesurée à travers un dispositif prudentiel organisé autour de différents ratios (voir chapitre 4 dans la note C).

La répartition du capital par État membre est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Capital non appelé	Capital appelé	Pourcentage du capital souscrit
Allemagne	915 770	814 114	101 656	16,720%
France	915 770	814 114	101 656	16,720%
Italie	915 770	814 114	101 656	16,720%
Espagne	597 257	530 958	66 299	10,905%
Turquie	388 299	345 197	43 102	7,089%
Pays-Bas	198 813	176 743	22 070	3,630%
Belgique	164 321	146 083	18 238	3,000%
Grèce	164 321	146 083	18 238	3,000%
Portugal	139 172	123 724	15 448	2,541%
Suède	139 172	123 724	15 448	2,541%
Pologne	128 260	114 023	14 237	2,342%
Danemark	89 667	79 712	9 955	1,637%
Finlande	69 786	62 039	7 747	1,274%
Norvège	69 786	62 039	7 747	1,274%
Bulgarie	62 459	55 526	6 933	1,140%
Roumanie	59 914	53 264	6 650	1,094%
Suisse	53 824	43 229	10 595	0,983%
Irlande	48 310	42 948	5 362	0,882%
Hongrie	44 788	39 816	4 972	0,818%
République tchèque	43 037	38 260	4 777	0,786%
Luxembourg	34 734	30 878	3 856	0,634%
Serbie	25 841	22 973	2 868	0,472%
Croatie	21 376	19 003	2 373	0,390%
Chypre	19 882	17 676	2 206	0,363%
République slovaque	18 959	16 854	2 105	0,346%
Albanie	13 385	11 899	1 486	0,244%
Lettonie	12 808	11 387	1 421	0,234%
Estonie	12 723	11 311	1 412	0,232%
Macédoine du Nord	12 723	11 311	1 412	0,232%
Lituanie	12 588	11 191	1 397	0,230%
Slovénie	12 295	10 930	1 365	0,224%
Islande	10 144	9 018	1 126	0,185%
Malte	10 144	9 018	1 126	0,185%
Géorgie	9 876	8 780	1 096	0,180%
Bosnie-Herzégovine	9 689	8 614	1 075	0,177%
Monténégro	6 584	5 853	731	0,120%
Kosovo	6 559	5 831	728	0,120%
Moldova (République de)	5 488	4 878	610	0,100%
Andorre	4 925	4 378	547	0,090%
Saint-Marin	4 867	4 206	661	0,089%
Liechtenstein	2 921	2 374	547	0,053%
Saint-Siège	137	107	30	0,003%
Total 2021	**5 477 144**	**4 864 180**	**612 964**	**100,000%**
Total 2020	**5 477 144**	**4 864 180**	**612 964**	

Le montant du résultat 2021 par titre du capital s'élève à € 17,31 (€ 13,66 pour 2020).

En 2020, suite à l'adhésion d'Andorre, le capital souscrit de la Banque a augmenté de € 4 925 milliers, dont € 547 milliers ont été appelés. Sa contribution dans les réserves s'élève à € 2 296 milliers. Le capital appelé et la contribution dans les réserves sont à régler en quatre versements annuels égaux. Les deux premières échéances de € 574 milliers chacune ont été versées en 2021 et 2020. Le total des deux échéances restantes est détaillé ci-dessous :

En milliers d'euros

Membre	Capital à verser	Réserves à verser	Total
Andorre	274	1 148	1 422
Total	**274**	**1 148**	**1 422**

NOTE O - Marge d'intérêts

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

Les intérêts reçus et les intérêts payés sont regroupés par produit.

La nouvelle présentation de la Marge d'intérêts, tenant compte des reclassements détaillés dans la note B, est détaillée ci-dessous :

En milliers d'euros

	2021	2020
Prêts et autres créances au coût amorti (*)		
- Établissements de crédit et banques centrales		63 951
- Clientèle		82 232
Instruments financiers dérivés de couverture		(114 116)
Sous-total		32 067
Titres de dette au coût amorti	51 473	56 408
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	2 346	2 744
Dettes représentées par un titre au coût amorti	(206 371)	(278 420)
Instruments financiers dérivés de couverture	328 462	341 893
Sous-total	122 091	63 473
Intérêts et produits assimilés	**175 910**	**154 692**
Autres intérêts et charges assimilées	(4 872)	(4 827)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (*)	15 413	18 975
Instruments financiers dérivés de couverture	(23 593)	(21 974)
Sous-total	(8 180)	(2 999)
Prêts et autres créances au coût amorti (*)		
- Établissements de crédit et banques centrales	22 334	
- Clientèle	86 381	
Instruments financiers dérivés de couverture	(124 138)	
Sous-total	(15 423)	
Intérêts et charges assimilés	**(28 475)**	**(7 826)**
Marge d'intérêts	**147 435**	**146 866**

En milliers d'euros

() dont impact des taux négatifs :*		
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	*(5 898)*	*(3 856)*
- Autres créances au coût amorti	*(20 390)*	*(14 482)*
	(26 288)	*(18 338)*

Les montants nets reçus sont classés dans le poste "Intérêts et produits assimilés" et les montants nets payés sont classés dans le poste "Intérêts et charges assimilées", indépendamment du classement du produit à l'actif ou au passif.

Ces montants nets par produit comprennent également les intérêts taux négatifs du produit concerné.

Les produits et les charges d'intérêts des dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments couverts.

NOTE P - Information sectorielle

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Elle accorde des prêts pour financer des projets dans ses États membres. Cette activité est financée par des émissions publiques et des placements privés.

Dans ce cadre, la Banque dispose d'un seul domaine d'activité opérationnel. Elle intervient dans les zones géographiques où sa contribution est la plus nécessaire, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui constituent les pays cibles.

Son activité de financement de projets est exclusivement menée en Europe. Toutefois, pour les autres opérations financières, en particulier pour ses émissions publiques, la CEB intervient aussi bien en Europe que sur d'autres continents. Par conséquent, ces opérations ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

Les intérêts sur prêts se répartissent par pays de localisation de l'emprunteur de la manière suivante :

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2021	2020
Turquie	15 992	16 879
Pologne	10 693	15 017
Roumanie	7 510	9 428
Hongrie	6 959	8 913
Lituanie	4 351	4 482
Croatie	4 069	4 728
Chypre	3 704	3 671
République slovaque	3 296	3 431
Albanie	1 544	1 815
Serbie	1 337	1 434
Bulgarie	1 236	1 204
Bosnie-Herzégovine	1 199	1 269
Macédoine du Nord	808	875
République tchèque	793	990
Moldova (République de)	586	674
Lettonie	493	579
Slovénie	342	319
Monténégro	336	335
Géorgie	83	122
Kosovo	76	1
Estonie	64	159
Malte	29	
Sous-total pays cibles	**65 500**	**76 325**
Belgique	17 823	18 884
Espagne	8 000	8 032
France	7 179	6 993
Pays-Bas	6 331	6 266
Allemagne	4 071	5 135
Irlande	3 539	3 301
Italie	3 246	2 034
Portugal	3 226	3 749
Suède	2 953	2 070
Finlande	964	877
Islande	384	738
Grèce	70	35
Saint-Marin	19	1
Andorre	14	1
Sous-total autres pays	**57 819**	**58 116**
Pays cibles par l'intermédiaire d'autres pays	**22**	**55**
Total	**123 341**	**134 496**

Les encours des prêts par pays sont présentés dans la note H.

NOTE Q - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la "Marge d'intérêts" (note O).

En milliers d'euros

	2021	2020
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	(83 138)	30 604
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	83 250	(32 022)
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(199)	(1 094)
Réévaluation des positions de change	170	(293)
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	(34)	31
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)	(103)	(332)
Total	**(54)**	**(3 106)**

NOTE R - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

	2021	2020
Salaires et traitements	(27 271)	(26 300)
Charges sociales et de pension	(13 660)	(13 342)
Autres charges générales d'exploitation	(12 292)	(11 339)
Total	**(53 223)**	**(50 981)**

Au 31 décembre 2021, l'effectif de la Banque comptait : 2 hors-cadre élus (Gouverneur et Vice-Gouverneur [*]) et 213 agents permanents. Au 31 décembre 2020 : 4 hors-cadre élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 209 agents permanents.

[*] *Fin des mandats du Gouverneur Wenzel et de la Vice-Gouverneur Sánchez-Yebra Alonso le 17 décembre 2021.*

NOTE S - Coût du risque

Le modèle général d'évaluation des dépréciations utilisé par la CEB s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois s'il n'y a pas eu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (c.-à-d. perte attendue à maturité) s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Ces deux étapes doivent s'appuyer sur des informations prospectives.

Augmentation significative du risque de crédit

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque transaction en se basant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon le type de contrepartie et sa notation interne.

L'indicateur retenu pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie. Le système de notation interne est décrit dans la note C (partie Risque de crédit). Cette évaluation se base sur un critère relatif exprimé en nombre de crans de dégradation par rapport à la note à l'origine. Cependant, lorsque la transaction était déjà présente dans le portefeuille de la banque au 1er janvier 2018, le critère d'évaluation d'une augmentation significative du risque de crédit est absolu suivant la note interne de crédit en date d'évaluation.

Dans les deux cas, la détérioration de la qualité de crédit est considérée significative, et la transaction classée en étape 2, sur la base d'une note interne de crédit en date d'évaluation inférieure ou égale à 3,5. Cependant, les souverains sont systématiquement classés en étape 1 du fait du statut de créancier privilégié de la CEB.

Un actif est considéré en défaut et classé en étape 3 en cas de retard de paiement de plus de 90 jours.

Au cours de l'exercice 2021, aucun défaut n'est survenu dans le portefeuille de la Banque. En outre, la Banque n'a pas identifié d'augmentation significative du risque de crédit au sens de la norme IFRS 9, entraînant un transfert de l'étape 1 à l'étape 2 ou à l'étape 3.

Informations prospectives

La Banque prend en compte des informations prospectives dans la mesure des pertes de crédit attendues (*Expected Credit Loss* - "ECL").

La Banque a fait le choix de retenir trois scénarios macro-économiques, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles. Actuellement, les scénarios sont définis par Moody's Analytics et mis à jour à une fréquence mensuelle.

Les principales variables macro-économiques sont l'évolution du PIB de la zone euro et l'évolution du marché des actions en Europe. La modélisation des variables macroéconomique sur l'horizon de projection est basée sur des simulations Monte Carlo d'un modèle autorégressif à deux variables et trois retards.

Les scénarios retenus dans le cadre d'IFRS 9 sont les suivants :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection à 5 ans ;
- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario central, et dont il résulte une situation économique moins favorable. Ce scénario est défini comme le quantile 10% dans les simulations Monte Carlo de l'évolution du PIB de la zone euro ;
- un scénario favorable, qui reflète la matérialisation de risques résultant à une situation économique meilleure. Ce scénario est défini comme le quantile 90% dans les simulations Monte Carlo de l'évolution du PIB de la zone euro.

Afin de parvenir à une estimation équilibrée des provisions, la probabilité d'occurrence du scénario favorable est égale à la probabilité d'occurrence du scénario adverse.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est défini comme suit :

- 60% pour le scénario central,
- 20% pour le scénario adverse et
- 20% pour le scénario favorable.

Provision pour risque de crédit de la période

En milliers d'euros

	2021	2020
Dotations nettes aux dépréciations - nominaux	7 842	(7 802)
Dotations nettes aux dépréciations - intérêts	12	(9)
Total	**7 854**	**(7 811)**

Détail du coût du risque de la période

En milliers d'euros

	2021	2020
Banques centrales	(69)	(21)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(117)	(68)
Actifs financiers au coût amorti		
Prêts	6 208	(5 640)
Autres créances	(204)	(37)
Titres de dette	(2)	21
Autres actifs	70	(58)
Engagements de financement	1 968	(2 009)
Total	**7 854**	**(7 811)**
Coût du risque sur encours sains	7 854	(7 811)
dont étape 1	*7 854*	*(7 811)*
dont étape 2		
Coût du risque sur encours dépréciés - étape 3		

Variation des dépréciations sur la période

En milliers d'euros

	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (étape 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (étape 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (étape 3)	Total
Au 1er janvier 2021	**(22 718)**			**(22 718)**
Dotations nettes aux dépréciations				
Actifs financiers acquis pendant la période	(3 478)			(3 478)
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période	1 945			1 945
Transfert vers étape 2				
Transfert vers étape 3				
Transfert vers étape 1				
Autres dotations-reprises sans changement d'étape	9 387			9 387
Au 31 décembre 2021	**(14 864)**			**(14 864)**

NOTE T - Engagements de financement donnés ou reçus

En milliers d'euros

	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement donnés		
Aux établissement de crédit	533 407	788 042
À la clièntèle	5 782 206	7 664 998
Total des engagements de financement donnés	**6 315 613**	**8 453 040**
Dépréciations des engagements de financement donnés	1 761	3 728
dont étape 1	*1 761*	*3 728*
dont étape 2		
dont étape 3		

Aucun engagement de financement reçu n'a été enregistré au 31 décembre 2021.

NOTE U - Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement important appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu entre le 31 décembre 2021 et la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 28 février 2022.

Rapport de l'audit externe

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Banque de Développement du Conseil de l'Europe

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers

Au Gouverneur,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (la « Banque »), comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, et les annexes aux états financiers qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des états financiers de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Ces états financiers ont été arrêtés par le gouverneur.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les normes internationales d'indépendance) (le Code de l'IESBA) et aux règles d'éthique qui s'appliquent à l'audit des états financiers en France et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de notre audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Valorisation des instruments financiers à la juste valeur par résultat et des dérivés

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, les instruments financiers à la juste valeur par résultat s'élèvent à K€ 443 250 à l'actif et à K€ 136 778 au passif. Les instruments financiers dérivés de couverture s'élèvent à K€ 700 933 à l'actif et à K€ 478 259 au passif.

Comme indiqué dans la note A de l'annexe aux états financiers, les actifs et les passifs financiers de ces catégories sont évalués et enregistrés à leur valeur de marché. La valeur de marché de ces instruments est déterminée soit à partir de prix cotés sur un marché actif, soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :

- des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des hypothèses financières ;
- des paramètres dont la valeur est déterminée soit à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs, soit à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

Compte tenu du caractère significatif de ces instruments financiers et de l'incertitude inhérente au processus d'estimation, nous considérons la valorisation des instruments financiers à la juste valeur par résultat et des dérivés comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des processus de la Banque relatifs à la détermination de la juste valeur du portefeuille des swaps de taux d'intérêt et des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que la méthodologie mise en place par la Banque pour modéliser la juste valeur.

Nous avons comparé la valorisation des swaps aux informations externes préparées par les contreparties et recalculé la valorisation pour un échantillon de swaps de taux d'intérêt et de change (CIRS).

Autres Informations incluses dans le rapport annuel 2021 établi par la Banque

Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel autres que les états financiers et notre rapport d'audit. Le Management est responsable de l'établissement des autres informations.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur les autres informations et nous n'exprimons aucune opinion ni conclusion sur celles-ci.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, il nous appartient de prendre connaissance des autres informations et, ce faisant, de vérifier si les autres informations présentent une incohérence ou anomalie significative au regard des états financiers ou des informations obtenues à l'occasion de notre audit. Il nous appartient de signaler toute anomalie significative dans les autres informations qui serait découverte à l'occasion de nos travaux. Nous n'avons pas d'observation à signaler sur les autres informations.

Responsabilités du Management et des personnes constituant la gouvernance relatives aux états financiers

Le Management est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe au Management d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Management a l'intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter une anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Management , ainsi que des informations fournies dans les états financiers à ce titre ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Management du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la Banque à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-tendant de manière à ce qu'ils en donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant la gouvernance notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance et, le cas échéant, les actions mises en œuvre pour éliminer les menaces et les mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 1er mars 2022

L'Auditeur Indépendant
ERNST & YOUNG Audit

Digitally signed by
Luc.Valverde
DN: cn=Luc.Valverde,
email=luc.valverde@fr.ey.com
Date: 2022.03.01 17:29:42
+01'00'

Luc Valverde

Rapport du Comité de surveillance

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'Article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et de l'Article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni par vidéoconférence du 21 au 22 juin pour une réunion d'introduction, du 15 au 17 novembre 2021 pour la revue intérimaire, ainsi que du 28 février au 2 mars 2022 pour certifier le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat net et des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie de la CEB, ainsi que les notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Se fondant sur la Résolution 453 (2021) du Conseil de direction sur la nomination de l'Audit externe (EY), l'Auditeur externe a présenté son rapport et a donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'examen des activités de la CEB pour l'exercice 2021 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les directeurs et les autres agents concernés ;
- en examinant les états financiers de la CEB pour l'exercice 2021, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat, l'état du résultat net et des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes aux états financiers, qui ont été préparés par l'Unité de la comptabilité de la CEB et signés par le Gouverneur le 28 février 2022 ;
- en consultant l'Audit interne et en examinant ses rapports ;
- en consultant l'Auditeur externe de la CEB et en examinant son rapport intérimaire et son rapport détaillé pour l'exercice 2021 ;
- en obtenant le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers annuels signé par l'Auditeur externe le 1er mars 2022 ;
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications que le Comité de surveillance a estimés nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, l'Auditeur interne, les directeurs et les agents concernés.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des informations mises à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat net et des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie de la CEB, y compris les notes annexes aux états financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2021, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) adoptées par l'Union européenne.

Paris, le 2 mars 2022

Jacek DOMINIK Nata LASMANE Ludmila POPA

Approbation des comptes par le Conseil d'administration

Résolution 1637 (2022) du Conseil d'administration sur le quitus au Gouverneur et l'affectation du résultat net 2021

Paris, le 17 mars 2022, CA/PV/327/2022

Le Conseil d'administration,

Vu l'article XI, section 3 du Statut de la Banque,

Vu l'article 1, paragraphe 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration,

Ayant pris acte du rapport annuel de la Banque, du bilan, du compte de résultat et des notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2021,

Ayant pris acte de la note du Gouverneur sur la "Proposition d'affectation du résultat net de l'exercice 2021" du 3 mars 2022,

Ayant pris acte du rapport de l'audit externe au 1 mars 2022,

Ayant pris acte du rapport du Comité de surveillance au 2 mars 2022,

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le rapport annuel, le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers de la Banque au 31 décembre 2021,
2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2021,
3. décide d'affecter l'intégralité du bénéfice net de l'exercice 2021, soit € 94 795 460, à la réserve générale,
4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

Approbation des comptes par le Conseil de direction

Résolution 457 (2022) du Conseil de direction sur l'exercice 2021

Paris, le 8 avril 2022 CD/PV/231/2022

Le Conseil de direction,

Vu l'article IX, section 3, paragraphe 1, litt. e du Statut,

Vu l'article 5, paragraphe 1 du Règlement Intérieur du Conseil de direction,

Vu le bilan et le compte de résultat ainsi que les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2021,

Vu la certification de l'auditeur externe du 1er mars 2022,

Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :

- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2021,
- le rapport du Comité de surveillance du 2 mars 2022,

Vu la Résolution 1637 (2022) du Conseil d'administration,

Ayant entendu le Comité de surveillance,

Décide :

- d'approuver le rapport annuel, le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers de la Banque au 31 décembre 2021,
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'exercice 2021,
- d'entériner le point 3 de la Résolution 1637 (2022) du Conseil d'administration du 17 mars 2022 par lequel le Conseil d'administration a affecté l'intégralité du résultat net de l'exercice 2021, soit € 94 795 460 à la réserve générale.

Notes au lecteur

► Dénomination

Depuis sa création en 1956, la Banque a connu trois dénominations successives. Depuis le 1er novembre 1999, elle est connue sous le nom de CEB – Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

► États membres

Au 31 décembre 2021, la Banque compte 42 États membres : Albanie, Allemagne, Andorre, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.

► Statuts

Les premiers statuts ont été adoptés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956 (résolution (56)9). Les nouveaux statuts, adoptés par le Comité des Ministres le 16 juin 1993 (résolution (93)22) sont entrés en vigueur le 18 mars 1997 après leur ratification par l'ensemble des États membres.

► Pays du groupe cible

Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

► Projet approuvé

Projet présenté au Conseil d'administration qui en a approuvé le financement.

► Prêt décaissé

Prêt effectivement versé au bénéficiaire.

► Tranche de prêt

Le financement est versé par tranches, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

► Engagement de financement

Fraction de projets encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé.

► Compte de dividendes sociaux (CDS)

abondé pour l'essentiel de la part approuvée par les actionnaires des revenus annuels de la Banque affectés à ce compte, il est utilisé pour financer les subventions destinées aux projets à impact social élevé. Celles-ci peuvent prendre la forme de bonifications d'intérêt, d'aide à l'assistance technique, de garanties de prêt ou de contributions.

► Encours de prêts

Montant total des prêts décaissés et non encore remboursés.

► Capital souscrit

Titres de participation émis par la CEB et souscrits par ses membres.

► Capital appelé

Capital total payé et à payer.

► Capital appelable

Différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Imprimé à
30 exemplaires

Crédits photos :
Couverture : kali9, p.
5 Vitalii Litvinenko

PEFC™
10-32-3010
Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées
www.pefc-france.org

CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Swift : CEFPFRPP
www.coebank.org

ISSN 2221-0105 (En ligne)
ISSN 1563-2598 (Imprimé)

Production : Carré communication
Impression : Azaprim